

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse
ABONNEMENTS
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse. Fr. 1 50 4 -- 6 50 12 --
Etranger. 2 80 7 -- 13 -- 25 --

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse. 20 > la ligne
L'Etranger. 25 > ou
Réclames. 50 > son espace.

Nouvelles du jour

La sentence qui vient de frapper Don Homolo Murri cause une profonde émotion dans toute l'Italie. Pie X a voulu donner à cette mesure une valeur singulière en faisant savoir à l'archevêque de Fermo que c'est lui, le Pape, qui suspendait a divinis Don Murri.

Et cette mesure n'a rien qui étonne. Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit le Messaggero, que Don Murri a donné non pas un, mais de très nombreux motifs de mécontentement à l'autorité suprême de la sainte Eglise romaine. C'est en vain qu'on lui a fait des recommandations publiques et privées; c'est en vain qu'on a repoussé maintes fois ses actes et ses idées; c'est en vain qu'on lui a menacé de la suspension a divinis après les mesures qu'on a prises à son égard, l'année dernière, en particulier son expulsion du diocèse d'Ancone. Pie X, en suspendant Don Murri, peut répéter au prêtre révolté le mot historique: « Tu l'as voulu ».

Rappelons ici que Don Murri avait déjà été condamné par Léon XIII; que, dans l'Euvre des Congrès, il a été le principal fauteur des dissensions et des discordes; que, chaque année, il exagérait ses fâcheuses idées jusqu'à adhérer publiquement, comme nous le disions il y a une quinzaine de jours, au programme radical qui, en ce moment-ci, en Italie, a à sa base un esprit violemment antireligieux. Ces derniers temps, il a développé des opinions extrêmement fâcheuses dans différentes interviews au Giornale d'Italia et au Matin en particulier.

Souhaitons que la lumière éclaire cette intelligence qui a causé de vives douleurs à l'Eglise. Au Vatican, on a la conviction que Murri se soumettra et acceptera sans protester la sentence qui le frappe.

Il vient d'envoyer au Corriere della Sera, qui a désiré connaître son impression du moment, le télégramme suivant: « Je n'ai rien à dire: prêtre je suis et prêtre je reste, respectueux de l'autorité et fidèle à tous mes devoirs. » Ces premières paroles font plaisir à lire, mais le malheur est que le télégramme continue en ces termes: « Je continue à croire — réserve faite de mes possibles et personnelles défiances — que les principes qui ont inspiré ma critique et mon action assureront à la société religieuse une vigueur nouvelle. »

Je demande de tacites sympathies aux âmes libres et croyantes. »

Ces dernières paroles font une pénible impression. Don Murri persiste à croire qu'il est sur une bonne voie et il se fait parce qu'il est forcé de se taire, s'il ne veut pas se révolter ouvertement et définitivement.

Quelles sont, selon lui, les âmes libres et quelles sont les âmes qui ne sont pas libres ?

Les catholiques italiens se préparent à fêter grandiosement, en 1911, la promulgation de l'édit impérial de 311 par lequel les trois Augustes: Galère, Constantin et Licinius mirent fin aux persécutions contre les chrétiens, à qui on permettait enfin de se réunir librement pour l'exercice de leur culte. Ce n'était pas encore l'édit de Milan, qui deux années plus tard reconnaissait à l'Eglise la personnalité juridique; mais c'était quelque chose de plus important, puisque c'était le droit à la liberté et à la vie.

A une époque comme la nôtre, dit la proclamation de l'Union populaire des catholiques italiens, il est opportun de célébrer ces origines de la liberté chrétienne, d'autant plus que l'Eglise est encore dans la nécessité de réclamer des gouvernements ce droit primordial à l'existence qu'un nouveau paganisme politique voudrait lui nier.

L'Office allemand des colonies a fait remettre aux membres du Reichstag le rapport contenant le résultat de l'enquête ouverte sur les scandales coloniaux. Ce document est d'un lacanisme remarquable. Il énumère, en style télégraphique, vingt-sept cas d'abus relevés à la charge de fonctionnaires et d'officiers coloniaux, en indiquant la suite qui a été donnée à chaque affaire. Quatre cas seulement ont donné lieu à une sanction judiciaire. Un cas a été tranché par voie disciplinaire.

Si l'on songe que l'enquête a embrassé une période de dix-sept années, pendant lesquelles deux mille agents coloniaux ont été en fonctions, on devra convenir que le résultat n'en est pas trop défavorable au personnel colonial allemand.

Mais les journaux se montrent sceptiques à l'endroit du document officiel, qu'ils tiennent pour trop sommaire.

A la conférence d'Algésiras on a élaboré un si copieux règlement pour les questions économiques du Maroc que certaine puissance, l'Allemagne, ne paraît plus se souvenir de ce qu'elle y a fait mettre et de ce qu'elle a signé.

Ainsi l'article 105 de l'acte d'Algésiras dit qu'aucun service public au Maroc ne pourra être aliéné au profit d'intérêts particuliers. L'article 106 dit que, dans le cas où le gouvernement chrétien ferait appel aux capitaux étrangers pour l'exécution de travaux publics, l'autorité de l'Etat marocain sur ces entreprises d'intérêt général devra rester entière. L'article 107 dit que la validité des concessions pour les fournitures de l'Etat sera subordonnée au principe de l'adjudication publique, sans acception de nationalité.

Il n'y a, au Maroc, dans les questions économiques, qu'une voie pour les puissances étrangères, celle de l'adjudication.

Or, une maison allemande, la maison Renschenhaus a traité directement avec Mohammed el Torrès, le ministre du sultan, et, moyennant l'appui du docteur Rosen, ministre d'Allemagne à Tanger, elle a obtenu l'adjudication sans concours d'une canalisation pour égouts et d'un boulevard « terre-plein » le long de la plage de Tanger.

La violation de l'acte d'Algésiras par la connivence du baron Rosen provoque des notes aigres-douces entre Paris et Berlin et soulève de nouveau une polémique entre la presse française et la presse allemande. Le Maroc reste une pomme de discorde entre les deux puissances.

La presse anglaise a été dithyrambique à l'égard de lord Cromer, qui prend sa retraite de commissaire général du gouvernement britannique en Egypte. Le Morning Post va jusqu'à le comparer à Périclès.

En Egypte, les rares et timides organes du nationalisme ont été sobres d'éloges. Tout en reconnaissant que lord Cromer avait conduit l'Egypte à un haut degré de prospérité, on n'a pas, sur les bords du Nil, pleuré des larmes de crocodile pour son départ. L'hypocrisie du regret eût été offensante pour le khédive Abbas Hilmi, qui eut souvent à se plaindre de la désinvolture avec laquelle lord Cromer le traitait. Abbas Hilmi lui aurait facilement pardonné l'oppression gouvernementale méthodique, mais ce qu'il ne souffrait qu'avec peine, c'était le manque d'égards pour sa personne. « Si seulement lord Cromer, disait-il, voulait passer une redingote lorsqu'il vient me voir. Mais il vient en simple veston ! »

Le khédive, qui souffrait de ce mépris des formalités protocolaires, était obligé d'avouer que, au point de vue administratif, lord Cromer ne laissait rien à désirer. L'Egypte n'était pas pour lord Cromer l'inépuisable trésor

dont il pouvait bâtir sa fortune personnelle. Il ne fit pas d'économies en ces longues années toujours grasses d'un traitement qui n'était pas inférieur à cent mille francs. Lord Cromer est revenu presque pauvre de ce pays où il aurait pu s'enrichir considérablement par tous les moyens qu'il avait entre les mains de monnayer son autorité et son influence. Il est même question, en Angleterre, d'ouvrir une souscription publique en sa faveur pour l'aider à soutenir son rang. Ce désintéressement est un des plus beaux éloges qu'on puisse faire d'un homme de gouvernement.

La crise ministérielle belge n'a pas encore de solution.

Un député en vue croit que le cabinet de Smet de Naeyer restera et que le retrait du projet sur les mines n'avait d'autre but que de lui permettre de rester.

M. de Smet de Naeyer assure que, à aucun prix, il ne restera. Mais il fait prévoir que plusieurs de ses collègues feront partie du nouveau cabinet.

On dit que ce nouveau cabinet sera présidé par M. de Trooz, ministre actuel de l'Intérieur.

Léopold II ne se presse pas. On dit qu'il veut avant tout avoir la garantie que son nouveau ministère sera homogène et disposé à soutenir la manière de voir du roi sur la question des fortifications d'Anvers et sur la question du Congo.

Le général Booth, parti pour planter le pavillon de l'Armée du Salut sur la terre du Japon, a fait une entrée triomphale à Tokio. Il a été reçu à la gare par le gouverneur de la ville et les autorités. Il y a eu 25,000 personnes pour l'accueillir et lui faire cortège. Toutes les rues de la capitale du Japon étaient parées.

L'idée d'une religion militaire plaît à ce peuple militaire. Les Japonais sont ravis d'entrer au paradis comme à Moukden, au son des trompettes et au roulement des tambours.

UNE HISTOIRE DE LA Réformation en Suisse

Le troisième volume de la célèbre « Histoire suisse » de M. Dierauer vient de paraître. C'est un événement dans le domaine de la science historique, car les premiers volumes de cette œuvre magistrale ont valu à son auteur une renommée certes bien méritée. Plusieurs universités se disputèrent cet homme émérite et voulurent lui confier leur chaire d'histoire nationale, mais sa modestie empêcha M. Dierauer d'accepter cet honneur et il resta dans son pays de Saint-Gall, professeur à l'Ecole cantonale.

Attendu depuis bien des années de la plume de cette autorité scientifique incontestable, le troisième volume de M. Dierauer a été, avec raison, très favorablement accueilli par la critique. Dans un style noble et précis et avec un rare talent, l'auteur nous fournit un tableau minutieusement exact de tous les événements de l'époque. Il se documente aux meilleures sources et montre que la bibliographie du sujet — si considérable, on peut même dire si complète — lui est familière. Et si ce propos il faut rendre hommage à l'impartialité de M. Dierauer, qui consulte et cite les auteurs et les ouvrages catholiques ou protestants, sans aucune distinction de confessions. Il est du reste étonnant de constater comment il réussit à condenser tous les faits de cette époque si étendue et si mouvementée, sans rien négliger et sans s'égarer cependant dans une foule de détails qui sont de moindre importance pour la suite des événements politiques. Pourtant, ce serait aller trop loin que de reconnaître à cet ouvrage une

objectivité complète. Tout en constatant les louables efforts d'impartialité avec lesquels l'auteur cherche à nous exposer les notions les plus élémentaires d'une politique nationale à vues lointaines, on est forcé de remarquer qu'il a des tendances à exagérer les conséquences néfastes de l'antagonisme confessionnel, tendances, il est vrai, plutôt cachées, mais qui ont été accentuées par les critiques de certains journaux. Il est facilement tenté de trouver la politique nationale uniquement du côté des cantons protestants et de donner tort, par contre, à la politique, plutôt religieuse que nationale, des cantons catholiques, qui concluaient leurs alliances avec l'Autriche, la Savoie, l'Espagne et le Saint-Siège.

Mais, n'y a-t-il pas lieu d'admirer l'attachement de nos ancêtres à leur foi religieuse plutôt que de le dédaigner ? Ceux qui s'alliaient avec les puissances catholiques étaient-ils moins patriotes que les cantons protestants qui laissaient leurs soldats s'enrôler au service des Huguenots, des Hollandais ou de Gustave-Adolphe ?

C'est là le point où les historiens catholiques et les historiens protestants, tout en se basant sur les mêmes faits, jugent différemment les événements historiques.

Si, à cette époque lointaine, le lien fédéral risquait d'être dangereusement compromis, ce n'était pas la faute des catholiques seuls. Pour être juste, il faut en chercher les causes des deux côtés.

En premier lieu, c'est le réformateur de Zurich, Ulrich Zwingli, qui, longtemps déjà avant la première alliance des cantons catholiques avec Ferdinand d'Autriche, dans son fameux « Ratschlag » du mois de décembre 1525, avait donné le signal de la lutte confessionnelle en conseillant d'occuper l'abbaye et le territoire de Saint-Gall, de gagner les sujets du Toggenbourg, de la Thurgovie, de la vallée du Rhin et de Sargans, d'empêcher même sur les pays voisins pour provoquer une insurrection des sujets contre leurs seigneurs. Et il était allé plus loin en voulant priver les Waldstätten de leur part de souveraineté sur les baillages communs. Les motifs religieux étant le point de départ de la politique de Zwingli, les cantons catholiques n'étaient-ils pas en droit de se défendre contre les violences du réformateur ?

Il est vrai que pour des motifs de religion, les catholiques s'opposaient à prêter leur concours pour la défense de la ville protestante de Constance, menacée par l'empereur victorieux. Mais les cantons protestants, du moins Zurich, n'étaient-ils pas disposés à conclure l'alliance offerte par Gustave-Adolphe et à risquer ainsi d'entraîner toute la Suisse dans la désastreuse guerre de Trente Ans ? Et plus tard, lors du Congrès de Vienne, en 1815, alors que l'occasion se présentait de nouveau de gagner Constance, n'est-ce pas Zurich qui chargeait son représentant au Congrès de s'opposer à cette annexion ?

Si les cantons catholiques étaient forcés d'abandonner l'alliance avec Mulhouse, ce n'était pas pour des motifs purement confessionnels, puisque la bourgeoisie presque unanime était du côté des confédérés catholiques, alors que les cantons protestants prôtaient leur appui à une faction du conseil contre la bourgeoisie. N'était-ce pas le même intérêt de la communauté d'idées religieuses qui entraînait les cantons protestants à s'allier avec les villes de Constance, Mulhouse, Strasbourg et Genève, tandis que les catholiques repoussaient ces alliances et cherchaient par contre à s'allier avec des Etats catholiques comme le Valais, le prince-évêque de Bâle ? Ce n'était pourtant pas uniquement pour un motif d'intérêt national !

Si les Grisons protestants avaient renoncé au projet de protestantiser la Valteline, ils n'auraient pas eu besoin de faire couler tant de sang pour con-

server ce bailliage. Les catholiques avaient été plus habiles en garantissant le libre exercice de la religion catholique dans les bailliages du Tessin, sinon ils auraient provoqué les mêmes conséquences fatales. En prêtant leur appui au prince-évêque de Bâle, les cantons catholiques ont empêché les Bernois et les Balais d'agrandir leur territoire; c'était certainement leur droit.

On voit que les appréciations des faits de notre histoire ne sont pas les mêmes si l'on se place aux points de vue différents des cantons catholiques ou des cantons protestants. Nous ne voulons point faire de reproche à M. Dierauer d'avoir jugé les événements à son point de vue, mais nous réclamons pour nous la même liberté.

A. Büchi.

Le procès Brény

Berne, 19 avril.

La « chute du colonel Gutzwiller » vient d'avoir son épilogue devant la justice zuricoise.

Vous vous souvenez sans doute de la correspondance envoyée de Berne aux N. Zürcher Nachrichten, dans le courant de février 1906. Il y était dit que le colonel Gutzwiller, secrétaire en chef du Département militaire, allait être mis à pied pour avoir livré au colonel Frey les éléments d'un article militaire qui devait être publié dans l'encyclopédie d'économie politique éditée par les soins de M. le Dr Reichesberg, professeur à l'Université de Berne. D'après le correspondant, le travail de M. Frey renfermait des indications qui pouvaient compromettre la sécurité nationale, en révélant les secrets de notre mobilisation et le chiffre exact de nos approvisionnements. Il fallut l'intervention du chef de l'état-major, colonel Sprecher, pour empêcher que l'article de M. Frey, déjà en épreuves, fût livré tel quel à l'impression.

Ce récit des N. Zürcher Nachrichten était épicié de quelques plaisanteries à l'adresse de MM. Frey et Gutzwiller. On les représentait comme des incapables et des naïfs ne sachant pas discerner ce que leurs fonctions leur permettaient ou ne leur permettaient pas. Ces colonels jouent de la guitare militaire, disait le correspondant, avec autant de grâce et de savoir-faire qu'un taureau d'Uri joue de la harpe !

Lorsque parut l'article des N. Zürcher Nachrichten, j'envoyai à la Liberté une lettre dans laquelle je me permis d'être en désaccord avec notre confrère zuricois. D'après mon humble avis, l'étude militaire publiée par le colonel Frey ne méritait pas cet éreintement, et je ne voyais pas pourquoi le fait d'avoir fourni des renseignements à un frère d'armes devait valoir au colonel Gutzwiller la disgrâce dont l'accablait prématurément l'auteur alors inconnu de la charge contre les deux colonels.

J'étais loin de me douter, à ce moment-là, que le correspondant, aujourd'hui célèbre, des Zürcher Nachrichten était mon voisin de table au café-restaurant du Bubenbergr ! Je n'ai appris la chose que par les journaux, beaucoup plus tard, lorsque M. Brény fut amené à se découvrir, grâce à une procédure qui n'est guère rassurante pour le secret professionnel et la liberté de la presse.

Ce dont je me doutais encore moins, c'est que le « Stammtisch » où nous nous rencontrons quelques-uns, chaque jour, pour lire les journaux, avait été dénoncé, au cours du procès, comme une « table ultramontaine », où l'on conspirait à jet continu contre la tranquillité de la République. On m'assure même que nous fûmes surveillés, pendant deux mois, par un haut fonctionnaire du département politique.

Or cette prétendue « table ultramontaine » était tout ce qu'il y avait de plus éclectique. Elle attirait sur-

tout les fervents de la lecture, car on y causait peu. La principale conversation fut y domina quelque temps, ce fut l'excellent commentaire que donnait un colonel du génie sur les opérations de la guerre russo-japonaise. On était très militariste à cette table de conspirateurs; il s'y trouvait notamment un capitaine de cavalerie qui ne voulait pas entendre parler d'une recrudescence au delà des 70 jours pour l'école des recrues d'infanterie. Quand le procès fut engagé contre les N. Zürcher Nachrichten, aucun des commensaux de la table suspecte ne devinait en M. Brény l'auteur de l'article incriminé. Il était, comme nous, grand lecteur de journaux et de revues, et causait peu. Avec sa grande barbe brune et le teint mat de son visage aux lignes sculpturales, il avait l'air d'un « beau ténébreux » échappé du roman des chevaliers de la Table ronde. Personne ne soupçonnait en lui un poufendeur de colonels.

Ces explications m'ont paru nécessaires pour vous montrer que je n'ai aucun parti pris dans cette affaire et que je suis bien placé pour apprécier l'arrêt de la justice zuricoise, puisque j'ai désapprouvé, dès le commencement, l'article qui vaut à M. Brény six jours de prison, 200 fr. d'amende et plusieurs milliers de francs en dommages-intérêts, frais de justice et honoraires d'avocat.

La sévérité de ce jugement me semble tout simplement monstrueuse. La peine infligée à M. Brény est vraiment disproportionnée; elle ne s'accorde ni avec les termes de la sentence, ni avec la nature de la faute commise, ni avec la jurisprudence constamment suivie en matière de délit de presse. Ce n'est pas la peine d'avoir entendu les beaux rapports de M. le Dr Huber et de M. Virgile Rossel à la réunion de la Société de la presse suisse à Vevey ! L'arrêt de la cour de cassation de Zurich, confirmant le jugement de première instance, détruit d'avance toutes les garanties que nous pourrions obtenir en théorie. A quoi servent les formules des codes si, en pratique, une certaine catégorie de journaux et d'écrivains sont exposés à toutes les rigueurs des tribunaux pour avoir légèrement outrepassé le droit de la critique ?

On n'a pas d'exemple, en Suisse, d'un journaliste radical condamné à la prison pour avoir mal parlé d'hommes publics. L'arrêt de la cour zuricoise est d'autant plus exorbitant que le délit de diffamation a été écarté. Le tribunal n'a retenu que le délit d'injure et a reconnu, en outre, que M. Brény avait agi avec bonne foi, s'étant fait l'écho de propos qu'il pouvait tenir pour fondés, venant de hauts gradés militaires. Cela étant, la condamnation à la prison, que le juge rapporteur proposait d'ailleurs de supprimer, est tout à fait incompréhensible. Elle n'a été prononcée qu'à la majorité d'une voix : 3 contre 2.

Pour l'honneur de la presse suisse, j'espère que les journaux seront unanimes à déplorer la rigueur outrée de ce jugement et l'acharnement avec lequel a été traqué le malheureux correspondant, bien qu'il eût offert toutes les réparations nécessaires.

Nouvelles religieuses

Le Consistoire public

Voici des détails sur le Consistoire public qui a eu lieu jeudi. Vers 11 h., les nouveaux cardinaux, arrivés au Vatican, se sont rendus d'abord à la chapelle Sixtine, où les autres membres du Sacré-Collège présents à Rome les attendaient. Après avoir prêté serment aux doyens d'ordres, ils restent seuls dans la chapelle, tandis que les autres traversent en cortège les salles qui précèdent la grande salle des Bénéficiaires. Un soleil morne illumine les fenêtres donnant sur la grande place de Saint-Pierre. Trois mille personnes s'y trouvent déjà. Ce sont, pour la plupart, des pèlerins appartenant aux diocèses administrés par les nouveaux cardinaux; beaucoup de Français et quelques centaines de Belges sont parmi eux. Des pèlerins allemands, arrivés à Rome avec le cardinal Fischer, sont aussi mêlés à la foule.

Le cortège papal arrive, des applaudissements éclatent, pendant que les chanteurs de la chapelle papale, que domine de sa silhouette souple et nerveuse le maestro Perosi, font résonner du fond de la salle les notes solennelles de l'Écclésiastique Magnus. Le Pape assis sur le trône, chacun des anciens cardinaux vient faire son acte d'obédience devant lui. Puis, à un signe donné par le Pape, les cardinaux Steinhuber, Segna et della Volpe, vont dans la chapelle Sixtine relever les nouveaux cardinaux.

Ceux-ci entrent, habillés en grande chape avec une longue traîne. Ils s'approchent l'un après l'autre du Pape, lui baisant le pied et la main, et reçoivent de lui le baiser de paix. L'un après l'autre, les anciens cardinaux leur donnent aussi l'accablade. Quand ils sont revenus devant le trône papal, le maître de cérémonie leur rabat sur la tête le petit capuchon de leur *cappa*, le Pape leur impose le large chapeau rouge, et il appelle sur eux les bénédictions divines.

Le cortège papal se forme de nouveau, il se dirige à la chapelle Sixtine, où le *Te Deum* est chanté en chœur. Debout, sur les degrés de l'autel, le cardinal Oreglia adresse à ses nouveaux collègues une allocution solennelle.

Guillaume II et le prince de Monaco

Berlin, 18 avril 1907.

Ce que le Berlinoise envie le plus aux autres capitales européennes, c'est le cachet cosmopolite, le caractère de boulevard des nations, qu'ont pris depuis longtemps certains quartiers de Paris, de Londres, de Vienne. Berlin, capitale de l'empire allemand, malgré ses riches et luxueux quartiers de l'ouest, est resté bonne ville prussienne, modernisée il est vrai, mais bien bourgeoise et bien plate. Sans doute, il y vient beaucoup d'étrangers, surtout d'Anglais, dans les semaines qui suivent le vendredi saint. Mais il est bien rare qu'ils arrivent à modifier d'une façon perceptible la physionomie de cette ville de fonctionnaires, de militaires et de parvenus. Il est bien rare qu'un souffle de chaleur méridionale vienne animer la morne avenue des Tilleuls, ou dissiper la morgue hautaine des réunions mondaines.

C'est pourtant ce que le prince Albert de Monaco vient de faire. Venu à Berlin, accompagné de la troupe de l'Opéra de Monte Carlo, comme Sisowath, à Paris, avec son corps de ballet, le prince de Monaco a été l'hôte de Guillaume II, tandis que la troupe princière se produisait, une semaine durant, sur la scène de l'Opéra royal. L'empereur n'a manqué aucune représentation, toujours flanqué du prince de la roulette. Guillaume a fait si bien que cette tournée monégasque a pris les proportions d'un événement politique.

Sous les Tilleuls, dans les halls somptueux des grands hôtels, dans certains salons mondains ainsi qu'à l'Opéra royal, les actrices de Monte Carlo ont apporté une note d'élégance exotique parfaitement insolite à Berlin, mais d'autant plus remarquée. Les artistes du prince Albert ont été d'ailleurs l'objet de fréquentes et bruyantes ovations. L'empereur s'est efforcé de donner aux fêtes, dont furent les Monégasques, la portée d'un rapprochement franco-allemand. Telle a été la signification de l'accueil prévenant que fit aux artistes de la Côte d'Azur le Berlin officiel, toujours obséquieux aux désirs impériaux.

Guillaume lui-même fit présent à ces dames de riches bijoux, tandis qu'il décorait le prince Albert de l'Aigle Noir de Prusse. La *Berliner Morgenpost* critique, dans un article de fond intitulé « Notre unique ami ! » cet acte de l'empereur, et termine par ces mots : « Tandis que le roi Alphonse d'Espagne reçoit la visite de notre tenace et dangereux rival Edouard VII, qui va lui offrir la protection de la flotte anglaise, maîtresse des mers, nous nous trouvons fort honorés de ce qu'Albert de Monaco, prince de la roulette et hôte du genre humain, vient à nous et nous amène sa troupe de théâtre. Voilà où nous en sommes venus ! »

On peut sans doute ne pas approuver ce langage désobligeant de la feuille berlinoise, mais ce qui est certain, c'est que l'opinion publique en Allemagne se fait tous les jours davantage à l'idée de l'isolement croissant de l'Allemagne.

Les affirmations exprimées des officieux au sujet de l'accord parfait de l'Allemagne et de l'Italie, par rapport aux questions qui seront traitées à La Haye, se heurtent d'ailleurs également à une presse sceptique. Les visites royales de Carthage et d'Athènes ont frappé les journalistes allemands bien plus que l'intervention de M. de Bulow et de M. Tittoni à Rapallo. On n'a ni oublié, ni pardonné les infidélités de l'Italie à Algésiras.

Statistique de la Suisse

La XV^e année de l'Annuaire statistique de la Suisse vient de paraître. Feuilletons-le.

L'Annuaire nous renseigne d'abord sur la répartition du territoire suisse d'après la nature du sol et le genre de culture : 41,323 km² de superficie, dont 30,900 km² de sol productif, soit le 74,8 %. Forêts : environ 8,800 km² ; vignobles, 281 ; agriculture et économie alpestre, 21,833.

Les lacs de plus de 10 hectares, comptés comme superficie improductive, occupent environ 1400 km². Canton de Fribourg : superficie totale, 1674 km² ; sol productif, 1471, soit le 87,9 %. Forêts, 308 km² ; vignobles, 2 ; agriculture et apiculture, 1160.

L'Annuaire donne ensuite un tableau de la progression de la population suisse de 1893 à 1906. En 1893, la Suisse comptait 3,039,472 hab. ; en 1906, 3,480,680.

Canton de Fribourg : 1893, 122,499 hab. ; 1906 : 132,041. Suit la répartition de la population par catégories professionnelles. C'est là la mise au point des résultats du recensement de 1900.

1,067,905 personnes en Suisse vivent de l'agriculture ; 426,041, des industries de la construction et de l'ameublement ; 285,486, du commerce ; 275,892 du travail des métaux ; 270,114, de la filature, du tissage, du brochage, etc. ; 208,757, des industries de l'habillement ; 167,278, de l'industrie des transports ; 129,797, de l'industrie de l'alimentation ; 45,026, du fonctionariat ; 54,027, de l'enseignement ; 33,035, des arts graphiques ; 30,598, de l'exercice de la médecine et de la pharmacie ; 15,322, des fonctions ecclésiastiques, etc.

Les diverses tables du mouvement de la population nous apprennent qu'il y a eu en Suisse, en 1905, 7,6 mariages par 1000 hab. soit 26,264 ; 27,4 naissan-

ces, soit 94,653 et 17,9 décès, soit 61,800 (morts-nés non compris).

La moyenne des naissances, très brillante de 1872 à 1881, a baissé depuis lors jusqu'en 1895. Elle s'est relevée légèrement pendant la dernière décennie. Genève est le seul canton où les décès soient en excédent sur les naissances, en 1905. Ce phénomène s'est déjà produit en 1895.

Suit la statistique agricole de quelques cantons, celle du bétail d'après le recensement du 20 avril 1906, déjà publiée ; le tableau des reboisements exécutés en Suisse de 1872 à 1895. Il a été dépensé pour la reconstitution ou la protection des forêts plus de 7 millions, dont la moitié fournis par les cantons. (Fribourg : 150,522 fr. 41 ; surface reboisée, 317 hectares.)

Passons sur la pisciculture et la chasse.

La Suisse a produit, en 1905, 554,507 quintaux de sel. Il en a été consommé 610,000 quintaux. (Fribourg, 26,000 q.)

Les fisco cantonaux ont encaissé un bénéfice net de 3,892,418 fr., soit 1 fr. 12 par tête. (Fribourg, 208,216 fr., soit 1 fr. 58 par tête.)

Fribourg n'est dépassé pour le produit de la régle des sels que par Berne, qui en tire 870,000 fr. environ ; par Vaud, Argovie et Zurich.

Quant au produit par tête d'habitant, il n'y a que les Grisons, Obwald et Uri où il soit plus élevé qu'à Fribourg.

Après le sel, générateur de la soif, l'Annuaire nous entretient tout naturellement de la bière. Les 186 brasseries suisses ont produit, en 1905, 2 millions 264,652 hectolitres de bière. 15 brasseries ont produit chacune 4000 hectolitres et plus ; parmi elles se classent Beaufort et le Cardinal.

Une statistique d'actualité est celle des installations électriques industrielles existant en 1905, avec la date de leur création et des données détaillées sur leur exploitation. La plus anciennement établie est l'usine d'éclairage et des eaux d'Interlaken, qui fut créée en 1887.

Malgré la houille blanche, les machines à vapeur sont en augmentation en Suisse (4767 en 1905. Fribourg, 62).

Une statistique fantastique est celle des postes, télégraphes, téléphones et chemins de fer.

La poste suisse a timbré en 1905 : 227 millions de lettres en service interne, et 63 millions à destination de l'étranger ! Elle a transporté 155 millions 700,000 exemplaires de journaux et encaissé de ce chef 1 million 575,000 francs. Elle a vendu pour 34 millions de timbres-poste. C'est un bénéfice net de 4,500,000 francs, un million de plus qu'en 1904.

Les diligences postales ont voituré 1 million 617,930 voyageurs et parcouru 8 millions 560,000 km.

Le télégraphe a transmis 4 millions 590,000 dépêches et le téléphone 36 millions 494,000 conversations.

Les chemins de fer suisses ont transporté tous ensemble en 1904 75 millions 415,515 voyageurs.

Leur matériel comprend 1309 locomotives, 3345 voitures à voyageurs et 14,704 wagons à marchandises.

Ils ont couvert un parcours de 35 millions 678,959 kilomètres.

Passons sur les multiples rubriques du chapitre : Commerce, banque, assurances, etc.

L'instruction publique donnée dans les écoles de tous les degrés, en Suisse, occasionne aux cantons et aux commu-

nes une dépense moyenne de 16 fr. 60 par habitant.

Font une dépense supérieure à cette moyenne : Bâle-Ville, 29 fr. 30 ; Genève, 26 fr. 50 ; Zurich, 23 fr. 30 ; Neuchâtel, 22 fr. 50 ; Fribourg, 18 fr. ; Berne, 17 fr. 60 ; Vaud, 17 fr. 50 ; Saint-Gall, 17 fr.

L'Annuaire se clôt par une statistique des finances fédérales et une de l'armée fédérale, dont l'essentiel a déjà été reproduit antérieurement.

ÉTRANGER

Les déclarations d'Yvetot

On sait que le gouvernement français a engagé des poursuites contre les deux membres de la Confédération du travail, Marck et Yvetot, à cause des discours qu'ils ont tenus aux grévistes de Nantes. Voici quelques-unes des paroles prononcées par Yvetot et relatées au correspondant du *Matin* par son avocat, le célèbre Hervé :

Dans les châteaux, il faut mettre le feu, y prendre tout ce qui existe. Si les bourgeois crient, on les crève.

Quand on trouve un bourgeois à sa portée et qu'on est en nombre, qu'on est sûr de ne pas être vu, on le jette dans la « pataouille » et l'affaire est faite... Il faut faire des boutonniers dans la peau des bourgeois.

... Il faut jeter à l'eau les grues, et pour cela couper les chaînes et les goupilles, de manière à ce que les camarades venant par derrière puissent les jeter à l'eau.

Autre déclaration d'Yvetot, particulièrement grave :

— Moi-même, ayant été employé quel temps à conduire une machine, comme mon patron m'avait refusé de l'augmentation, trois jours après, je fis sauter la machine et mis le feu à la boîte. Mon patron fut accusé de l'incendie et déclaré, peu après, en faillite.

Parlant de l'organisation des soupes communistes, il a dit :

— Il faut dévaliser les campagnes et piller tout ce que l'on pourra... Il faut faire dérailler les trains ; si les bourgeois sont tués, tant mieux ! Il y en aura toujours assez ! Si le bourgeois n'est qu'à demi-tué, on l'achève à coups de triquet.

Au Reichstag allemand

On a abordé, hier vendredi, la première discussion sur les crédits supplémentaires du budget de l'empire et du budget des territoires du protectorat. M. Dernburg, directeur de l'Office colonial, a dit que ces crédits supplémentaires doivent servir à payer des indemnités aux fermiers et colons établis dans les territoires des Hereros et des Hottentots, où la révolte s'est produite, afin de leur donner les moyens de reconstruire leurs fermes et de racheter du bétail.

M. Spahn (Centre) a proposé l'adoption de ces crédits.

Après quelques observations de M. von Lindquist, M. Bebel, socialiste, déclare que son groupe repousse la demande de crédits.

Le Reichstag a décidé de transmettre à la commission du budget le projet présenté.

Le trafic postal

Voici une petite statistique des revenus postaux des principaux pays. Les Etats suivants tirent du monopole postal un bénéfice respectable :

Angleterre	132 millions.
Russie	113 »
France	90 »
Allemagne	90 »
Espagne	17 »
Belgique	46 »

Hongrie	15 millions.
Turquie	7 »
Japon	7 »
Suisse	4,5 »

Par contre, pour les Etats ci-après, le monopole postal est l'occasion d'un déficit :

Etats-Unis	74 millions.
Autriche	1 »

Les Etats-Unis dépensent 866 millions pour le service postal ; l'Allemagne 655 millions ; l'Angleterre 332 millions ; la France 252 millions.

Nouvelles diverses

— Des gisements de charbon ont été découverts en opérant des sondages dans les champs d'Eulenburg, en Saxe. Ces gisements auraient une profondeur de plus de cent mètres et une étendue considérable. Toutes les terres des environs ont été vendues.

— Le gouvernement russe a décidé que les veuves et les orphelins des militaires, soit tués, soit blessés mortellement par des révolutionnaires ou des émeutiers, ont les mêmes droits à une pension que les familles des militaires tués ou blessés à mort pendant la guerre.

— Le duc Adolphe-Frédéric de Mecklembourg vient d'être nommé président de la Société coloniale allemande, en remplacement du prince d'Arrenberg, député au Reichstag, récemment décédé. Le duc de Mecklembourg est né à Schwerin, en 1873. C'est le frère aîné du mari de la reine de Hollande.

— On mande de Tokio que l'empereur a désigné M. Tsuzuki comme premier délégué à la conférence de la Haye. M. Tsuzuki partira pour l'Europe le 27 avril. Le nouveau délégué est membre de la Chambre des pairs.

— Un millier d'ouvriers limonadiers et 500 ouvriers boulangers de Paris ont voté, vendredi matin, la continuation de la grève.

Echos de partout

UNE TÊTE DE VEAU HISTORIQUE

M. Victorien Sardou raconte cette amusante histoire :

Dans Paris assiégé, le jour de Noël 1870, par un temps aigre et froid, je quittai la batterie du Moulin-Joli, située sur la rive gauche de la Seine. La batterie avait canoné toute la journée la rive droite, où les Allemands étaient installés à Argenteuil (j'étais alors dans l'artillerie), et je retournai à Paris pour me nettoyer un peu avant d'aller dîner chez Bréban, le restaurateur alors à la mode. Au moment où j'allais sortir de chez moi, un inconnu qui avait épilé mon retour s'avança vers moi, et avec un air de mystère me montra un panier recouvert d'une serviette.

— Monsieur Sardou, j'ai quelque chose pour vous, si vous voulez y mettre le prix. — Quelque chose ? Quoi ? Un objet d'art ? — Quelque chose de bien mieux que ça, quelque chose pour votre dîner de Noël... Et, baissant la voix :

— Une tête de veau !

Il faut avoir vécu à Paris à cette époque pour concevoir tout ce que cette offre avait de séduisant et d'extraordinaire.

Il ne restait guère plus que quelques vaches réservées pour les ambulances. Le cheval commençait à se faire rare... Une tête de veau, c'était une véritable aubaine !

En voyant ma surprise et mon incrédulité, le marchand souleva la serviette et me montra dans le panier, bien présentée sur un lit de paille, une fraîche, une admirable, une appétissante tête de veau, les yeux clos, les oreilles droites. Elle répandait une odeur excellente.

— Je n'hésitai plus. — Combien ? — Ah ! pour vous, Monsieur Sardou, presque rien... soixante francs, avec le panier et tout.

Effectivement, le prix — dans ces tristes moments — était plus que modeste ; cela valait assurément le double. Je ne marchandai pas et dis au vendeur de me suivre chez Bréban. Sans entrer dans le restaura-

tant, je fis appeler à la porte le garçon qui nous servait d'habitude ; je lui confiai mon acquisition, en lui recommandant de m'en parler à personne. La tête de veau ne devait pas figurer sur le menu, elle devait être servie au million de repas sans qu'on en fût prévenu. « Quelle surprise ce sera pour les convives ! » pensai-je, en moi-même. Je conversai avec une joie intense les 60 fr. à mon bonhomme et je retournai chez moi, ravi d'une si belle aventure.

Une heure après nous étions à table, aux prises avec un fillet de cheval dur comme du bois. Et j'annonçai une surprise.

— Une surprise ? s'écrièrent en chœur tous mes amis.

— Oui, devinez ? — L'un dit : « Un jambon ? » Un autre s'écria : « Du bœuf à la mode ? » D'autres : « Des anguilles marinées ? Une poule rôtie ? »

Et moi de dire :

— Mieux que ça : Une tête de veau !

Acclamations prolongées.

— Eh bien, que vous en semble ?

Le maître d'hôtel arriva souriant et posa avec précaution sur la table un grand plat. Tous se penchèrent alors avidement pour regarder.

Mais — ô stupefaction ! — on n'aperçut qu'un liquide jaunâtre, épais et gras.

Je criai, furibond :

— Et ma tête, malheureux ! Ma tête !

— Votre tête, Monsieur, me répond le garçon, la voilà !

— Comment cela ?

— Elle est fondue !

— Liquéfiée !

Le fait est que la tête qu'on m'avait vendue était en gelatine moulée ; mais si bien imitée que le fabricant — comme je l'ai su depuis — avait réussi à en vendre une trentaine à des gens aussi naïfs que moi.

MOT DE LA FIN

— Recevez mes compliments, disait-on à quel'un, dont la seur venait d'avoir son premier enfant, vous voilà oncle !

— Oncle ou tante, car j'ignore encore si c'est un garçon ou une fille.

Confédération

Instituteurs catholiques. — Les instituteurs catholiques de la Suisse tiendront, les lundi et mardi 29 et 30 avril prochains, leur XI^{ème} assemblée générale, à Saint-Gall.

Lundi après-midi auront lieu les réunions des sections. Les instituteurs primaires se réuniront à la grande salle du Casino et les instituteurs secondaires à la bibliothèque cantonale.

La seconde journée s'ouvrira par un office solennel à la cathédrale, avec allocation de S. G. Mgr Rüeegg, évêque de Saint-Gall.

A 9 h., à la salle du Grand Conseil, assemblée générale. On y entendra un rapport de M. le professeur Dr Förster, de Zurich, sur la formation du caractère de l'enfant, et un autre, de M. l'inspecteur Rusch, d'Appenzel, sur l'amélioration de la situation matérielle des instituteurs.

A midi, banquet, à la salle des fêtes du Casino. A 2 1/4, après midi, départ par train spécial pour Vögelinsegg. Réunion familiale. Retour à Saint-Gall à 6 h. Clôture du congrès, au Casino.

Parti radical suisse. — Le comité directeur du parti radical démocratique suisse a été constitué comme suit à Zurich :

Président, Dr Bisegger, conseiller national ; vice-président, Dr Locher, conseiller aux Etats ; secrétaire, Dr A. Strauli, chef du registre du commerce ; Strauss, major Hans Kern ; membres, MM. Usteri député aux Etats ; Hörni, conseiller national et Dr Haab, juge à la cour d'appel.

Le ring des brasseries. — Les brasseries suisses ont conclu, comme nous l'avons dit, un contrat de désarmement, par lequel elles s'engagent mutuellement

CRITIQUE HISTORIQUE

Une étude définitive sur sainte Agnès

Rome le 17 avril 1907.

Après le livre savant de M. Pio Franchi, Agnès, la ravissante martyre de la Voie Nomentane, semblait définitivement exilée de l'histoire.

Elle était refoulée « parmi ces saintes inconnues sur lesquelles l'antiquité elle-même semble n'avoir jamais possédé de traditions assurées ».

La légende que nous livre les *Gesta* de sainte Agnès présente, en effet, des données contradictoires, qu'aucune bonne volonté ne parvient à concilier.

Un nouvel historien de sainte Agnès ne s'est pas laissé arrêter par ces premières difficultés : il a traversé cette sorte de nuage qui flottait devant les documents primitifs, et c'est la pure physionomie de la petite martyre de la Voie Nomentane qu'il nous a restituée !

Comment y est-il parvenu ?

Déjà Armellini avait soupçonné que la « légende » de sainte Agnès avait combiné les récits de deux martyres différents : le martyre de la sainte Agnès « déposée » le 21 janvier, et le martyre de sainte Agnès de Porto (près Rome), fêtée le 28 octobre.

Cette hypothèse d'Armellini était légi-

time ; comme le remarque le Père Florian Jubarn, la « confusion entre personnages homonymes » est « chose habituelle dans l'hagiographie romaine ».

Parmi tous les exemples que rappelle notre historien, mentionnons seulement celui de sainte Sotère. Jusqu'à de Rossi, qui a distingué deux saintes Sotères, — « sainte Sotère, morte avec saint Pancrace sous Valérien, et l'illustre sainte Sotère, dont saint Ambroise a fait l'éloge, et qui fut immolée sous Dioclétien », — « tous les critiques, Baronius, Bollandus, Ruinart, Tillemont » avaient confondu « la compagne de saint Pancrace avec la martyre du quatrième siècle ».

De Rossi, examinant de près les dates d'anniversaires, avait pu « renvoyer à la persécution de Valérien la Sotère honorée le 12 mai sur la Voie Aurélia, en même temps que saint Pancrace, et renvoyer pour la persécution de Dioclétien celle dont la commémoration est marquée sur la Voie Appienne au 10 février, dans une inscription de 401, et plusieurs manuscrits du martyrologe hiéronymien ».

Après avoir cité ces remarques de M. Allard, le P. Jubarn institue à propos de sainte Agnès une discussion analogue à celle que de Rossi avait consacrée à sainte Sotère.

Nous avons deux fêtes de sainte Agnès. La première est fixée au 21 janvier : elle correspond à la date incontestée de la « déposition » de la martyre de

la Voie Nomentane. La deuxième est fixée au 5 juillet.

Or, il est possible de découvrir aussi deux traditions différentes qui se rapportent, la première, à la martyre du 21 janvier, et la seconde, à la martyre du 5 juillet, — deux traditions qui restent distinctes jusqu'à la fin du quatrième siècle, — et dont l'historien étudie la fusion graduelle des premières années du cinquième siècle.

Retrouver chacune de ces traditions, y saisir les données historiques qu'elles nous livrent en fixant leur degré de certitude, observer ensuite leur combinaison et leur mélange dans les âges ultérieurs : ce travail auquel s'est livré le P. Jubarn constitue une véritable démonstration historique, qui remet en lumière la physionomie de la petite martyre de la Voie Nomentane.

Saint Ambroise et saint Damase sont interrogés d'abord.

Dans son traité *De Virginibus*, saint Ambroise a inséré son sermon sur sainte Agnès qu'il prononça en janvier 375, 376 et 377. L'hymne *Agnestae Virginis* que le P. Jubarn, d'accord avec Biraghi et le P. Drèves, attribue à saint Ambroise, date certainement des vingt-cinq dernières années du IV^{ème} siècle ; l'inscription métrique de saint Damase est forcément antérieure à 384.

Saint Ambroise et saint Damase nous avertissent, tous deux, que la tradition qui les infirme se rapporte à un fait

récent. Leur récit garde d'ailleurs un caractère de simplicité qui disparaîtra dans les légendes du siècle suivant.

Le P. Jubarn se trouve ainsi autorisé à fixer le martyre de sainte Agnès, conformément à l'assertion de saint Damase, au temps de la grande persécution de Dioclétien.

Il remarque judicieusement que cette persécution n'a point sévi à Rome avant mars 303, qu'elle y a duré moins de deux ans, que la « déposition » d'Agnès ayant eu lieu certainement le 21 janvier, il faut choisir entre le 21 janvier 304 et le 21 janvier 305, que le quatrième édit, le plus rigoureux, le seul qui explique la condamnation d'un enfant de douze ans, est postérieur au 12 février 304, — et qu'ainsi M. Allard, et M. Goyau après lui, ont eu raison de s'arrêter au 21 janvier 305 comme à la date du martyre d'Agnès.

Des trois documents que l'on vient de citer, l'historien tire quelques données fondamentales : Agnès fut martyrisée à douze ans, — elle s'est présentée spontanément au juge, — elle a résisté aux menaces et aux promesses avec un courage que sa jeunesse rendait encore plus émuovant, — elle est morte égoragée, « jugulée », et, en tombant, par un trait ravissant de pudeur, elle a recouvert de ses vêtements la gorge qu'elle avait présentée au fer du bourreau.

La tradition invoquée par saint Ambroise et saint Damase ne leur a rien

appris de plus. Cette sobriété est d'autant plus remarquable que cinquante ans après le premier et trente ans après le second, elle s'« irradie » de circonstances merveilleuses. Mais ces traits sont suffisants pour nous livrer la physionomie de la sainte enfant.

Le *Codex vatikanus* 54, de la Bibliothèque vaticane, contient une « passion grecque » de sainte Agnès. Le récit que contient cette passion, absolument différent de la tradition que l'on vient d'analyser, se lit — mais moins développé — dans les *Ménées* des Grecs au 21 janvier, et plus résumé encore, au 5 juillet. « Le très ancien martyrologe en usage chez les Grecs donne aussi, au 5 juillet, un abrégé de ce récit... »

Au jugement du P. Jubarn, c'est le récit des *Ménées* que est l'original : la « passion grecque » l'a amplifié et un peu déformé.

à rompre avec les pratiques de concurrence qui ont eu cours jusqu'à présent.

Les hôteliers et aubergistes n'ont d'abord pas vu de très bon œil se former ce ring pacifique; quand les gros fournisseurs s'empressent, les débiteurs ont généralement sujet de craindre d'être les dupes de ces baisers Lamourette. Aussi ont-ils exigé des brasseries des garanties contre toute velléité de trufistification de la bière. Ils ont obtenu ample satisfaction. Les brasseries s'engagent à respecter l'absolue liberté des aubergistes de faire leurs commandes où bon leur semble. Un débitant mécontent d'un fournisseur pourra en changer sans se heurter à un refus de livraison, motivé par le contrat de non concurrence. Les prix de gros resteront ceux actuellement en vigueur. La qualité de la bière. Il ne sera point donné aux gâche-métier l'occasion d'avilir les prix de détail. Enfin, les brasseries s'engagent à ne pas fournir, ni directement, ni par l'intermédiaire de leurs dépositaires, de la bière aux particuliers ou à des groupes de consommateurs de fabriques, chantiers, comités de fêtes, etc.

Cette dernière concession est un gain appréciable pour les aubergistes. Jusqu'ici, les brasseries livraient aux particuliers et il était d'usage qu'elles servissent leurs produits sur les places de fêtes. Il y avait double bénéfice pour les comités, qui obtenaient la bière à meilleur compte et profitaient par surcroît de la commande pour soutirer aux brasseries une contribution financière à l'entreprise. Adieu, désormais, les beaux jours d'Aranjuez!

« Ein Stückchen Lebenssteuerung steckt wohl noch da drin! » comme diraient nos Confédérés.

Dans le monde protestant. — Le *Démocrate de Delémont* annonce que la Société des ecclésiastiques évangéliques réformés se réunira le 29 avril à Berne pour délibérer sur les mesures à prendre pour garantir les pasteurs contre les caprices des électeurs paroissiaux. Il s'agit de constituer une sorte de syndicat de défense, qui mettrait à l'index les paroisses qui, sans motifs plausibles, se refusent à réélire leur pasteur.

C. F. F. — Les C. F. F. ont transporté en mars 1907 : 5,135,000 voyageurs et 952,000 tonnes de marchandises, soit 543,000 voyageurs et 32,000 tonnes de plus qu'en mars 1906. Les recettes ont été de 10,036,000 fr., soit de 622,000 fr. plus élevées qu'en mars 1906.

Pour les trois premiers mois de l'année, les recettes ont été de 27,587,000 fr. et les dépenses de 20,536,000 fr. Les recettes présentent une augmentation de 1,467,984 fr. et les dépenses 2,817,700 fr. A fin mars, l'excédent des recettes était de 7,051,000 fr. (8,400,716 fr. en 1906).

Cantons

SCHWYZ

Inconscience libérale. — Demain, le peuple schwyzois se prononcera sur l'application du système proportionnel dans l'élection du Grand Conseil, d'après une loi adoptée le 26 novembre dernier et sur l'introduction du scrutin secret dans les élections de district, pour le district d'Einsiedeln.

Chose étrange: les libéraux schwyzois, que l'une et l'autre réforme devrait enthousiasmer, ont pris à l'égard de l'une et de l'autre une attitude pleine d'équivoque et de contradictions.

Quoi de plus conforme aux revendications des minorités libérales que la proportionnelle? Quoi de plus démocratique?

De ce récit, le Père Jubarn entreprend une étude critique qu'il ne saurait être question de résumer ici.

Le cherche ensuite dans les documents latins la trace de cette Agnès adulte, condamnée pour prosélytisme.

La discussion qu'il y consacre est une merveille de sagacité. — Il la complète et la renforce par une étude spéciale sur le martyrologe hiéronymien, précieuse contribution à la solution des problèmes que ce martyrologe soulève.

Scrutant ce martyrologe aux environs du 5 juillet (c'est à y a parfois, remarquable, un écart de plusieurs jours entre les anniversaires grecs et les latins), il « finit par découvrir au 9 juillet la commémoration d'une Agnès dont le sort était vraiment de rester inconnu ». Le texte du martyrologe se rétablit ainsi à cette date: *Romæ, ad guttam jugiter manantem nat. Zenonis; (via salaria) Agnetis virgini (nis), Felicitatis cum fr (atr)ibus VI.*

« Il nous est ainsi révélé que, primitivement, les Latins aussi bien que les Grecs honoraient, au début de juillet, la mémoire d'une martyre Agnès différente de la sainte Agnès ensevelie le 21 janvier sur la Voie Nomentane... »

De cette autre sainte Agnès, immolée au début du III^e siècle, l'histoire ne livre pas d'autres traces. Ce qui nous est révélé suffit à dégager l'histoire de la seconde Agnès des éléments étrangers qui en compliquaient et obnubilait la ravissante simplicité...

tique, de plus adéquat à la notion de la liberté du citoyen que le scrutin secret?

Hé bien! les libéraux schwyzois se prononcent contre le secret du vote et, sur la question de la proportionnelle, ils ont proclamé l'abstention du parti comme tel, laissant chaque citoyen libéral voter à sa guise.

Etrange inconséquence! D'autant plus étrange qu'il y a dix ans, le parti libéral du canton de Schwyz mit le pays sans dessus dessous par la revendication de la représentation des minorités. Satisfaction leur fut offerte par l'inscription du principe dans la constitution. Ils firent les dégoûtés et refusèrent le cadeau. Pour contenter ces enfants gâtés, on élabora une ordonnance sur la proportionnelle. Les libéraux déclarent cette ordonnance inacceptable. Maintenant, on leur présente, sur un plateau d'argent, une bonne loi, consciencieusement élaborée. Ils en font fi!

Vraiment, les libéraux schwyzois sont de drôles de corps! Quant à leur refus d'admettre le scrutin secret, il les juse. Ces libéraux-là sont des politiciens fossiles. Il faut les mettre en vitrine.

ZOUG

Une leçon. — A l'ouverture de la session du Grand Conseil, jeudi, un incident s'est déroulé qui a quelque peu ému l'assemblée.

Après la lecture du protocole, le député Keyser a pris la parole pour déplorer que le journal radical de Zoug, le *Zuger Volksblatt*, se fût permis de ridiculiser le Grand Conseil en publiant une critique caricaturale de ses séances.

M. Keyser a exprimé l'indignation que tout bon Zougois éprouve en voyant la plus haute autorité du pays livrée à la risée du public par une plume zougoise.

Le journaliste visé par M. Keyser se trouvait dans la salle. Ce n'était ni plus ni moins que M. Stadlin-Graf, conseiller d'Etat, rédacteur du *Volksblatt*. M. Stadlin a essayé de faire bonne mine à mauvais jeu. Il a déclaré qu'il recommencerait à la prochaine occasion.

Cette bravade serait puérile sur les lèvres d'un simple journaliste. Venant d'un membre du gouvernement, elle montre que M. Stadlin n'a pas le sens de ce qu'il doit à ses fonctions et à son pays.

SAINT-GALL

Volkstag libéral. — Une assemblée des libéraux saint-gallois qui doit prendre l'ampleur d'un Volkstag libéral aura lieu dimanche, à Rorschach. On y traitera de la question de l'assurance en faveur de la vieillesse et de la révision de la loi d'éducation.

Les deux sujets sont de nature à attirer beaucoup de monde à Rorschach. Ils ont été choisis en vue de faire gagner au parti libéral une popularité compromise.

APPENZELL

Personnel politique. — M. Eisenhut a donné sa démission de membre du tribunal cantonal.

Le landammann, qui, selon la constitution, doit être remplacé, sera choisi parmi les membres actuels du Conseil d'Etat. Ce sera probablement M. Eugster, conseiller national.

VAUD

Travaux publics. — M. Charles Guiguer, ingénieur en chef des travaux publics du canton de Vaud, décédé il y a quelques semaines, a été remplacé par M. Henri Develey. M. Develey a 31 ans. Il a déjà derrière lui de beaux états de service: il a été ingénieur au service des ponts et chaussées du canton de Neuchâtel; ingénieur-assistant au service de la voie dans la compagnie du Jura-Simplon, à Lausanne; ingénieur-conducteur

de la compagnie Hamburg Amerika à porté commande en Angleterre d'un transatlantique de 29,700 tonnes, qui battra le record de la capacité, détenu par l'*Atlantic*, de la compagnie West Star, qui a 25,000 tonnes et qui peut porter 3000 passagers.

La Camorra. — Jeudi, a été arrêté à New-York le nommé Enrico Alfano, venant de Naples, où il était connu sous le nom de Erricone et était chef suprême de la Camorra. La police italienne le recherchait depuis plusieurs mois. Il était accusé d'assassinat sur la personne d'un nommé Cuocolo, notable de la Camorra. L'affaire Cuocolo ayant amené des révélations sur la Camorra, de très nombreuses arrestations sont opérées parmi les membres de cette association, car on soupçonne que Cuocolo a été condamné à la suite d'un arrêt du tribunal suprême de la Camorra.

La peste. — L'épidémie de peste qui règne dans une partie de l'Inde a fait, la semaine dernière, 75,000 victimes.

BIBLIOGRAPHIE

MOYENS PRATIQUES LES PLUS EFFICACES POUR ASSAINIR LES LOGEMENTS OUVRIERS INSALUBRES. A GENEVE, par Eugène Isaac, — Genève, A. Eggmann et C^{ie}, 2, Corrairie, et 1, rue Centrale.

La « Salubrité de l'habitation » est une question complexe à bien des égards. Elle est à la fois d'ordre social aussi bien que pratique, esthétique et scientifique, tant par ce qui touche à l'hygiène qu'à l'art et au droit. C'est pourquoi elle intéresse l'universalité des hommes, et il n'est pas surprenant de constater la difficulté qu'éprouvent les esprits bienveillants à trouver une solution qui satisfasse les uns et les autres, politiciens et philanthropes, architectes, savants et hommes de finance.

Pour parvenir au but, un certain électionisme est indispensable. Il faut en premier lieu mettre un jugement sain au service d'une énergie pratique, soutenue par une volonté bien arrêtée.

M. Isaac nous paraît y avoir réussi et nous ne saurions assez recommander sa brochure à tous ceux qui s'occupent de l'hygiène et du bien-être des ouvriers.

des travaux de la correction du Rhin à Rorschach; ingénieur à la direction des travaux de la ville de Zurich; ingénieur au service des « Etudes et Constructions » du département vaudois des travaux publics, à Lausanne.

Cortège historique. — Contrarié dimanche dernier par les mauvais temps, le cortège artistique moudonnois sera répété demain, 21 avril. Le lieu de réunion et l'heure du départ restent les mêmes; par contre, l'itinéraire et les places des ballets seront quelque peu modifiés. Il y aura, entre autres, avant la dernière représentation des ballets, un cortège ininterrompu dans les principales rues.

VALAIS

Sacrilèges. — Des iconoclastes exercent leurs méfaits dans la vallée d'Anniviers. A Chippis, à Nioue, à Fribouze, aux Gorges de Pontis, des chrétiens ont été arrachés et une statue de la Sainte Vierge enlevée.

On attribue ces actes sacrilèges à des individus étrangers que l'industrialisation de la contrée a amenés dans le pays.

Emprunt. — La commune de Finhaut est autorisée à contracter un emprunt de 20,000 fr. auprès de la Caisse hypothécaire et d'épargne en vue de l'établissement de canalisation d'hydrants.

Cyclisme. — Le vélo-club de Martigny est autorisé à organiser le 9 juin un championnat, soit une course de résistance, sur la route cantonale entre Martigny et Sion, et une course de vitesse Martigny-Charrat.

Une doyenne. — La doyenne de la commune d'Evoleine, Marie Vuignier, vient de s'éteindre doucement, sans maladie. Elle a conservé ses facultés jusqu'à dernier moment et a atteint l'âge respectable de 93 ans.

NEUCHÂTEL

Les internés de 1871. — A la demande de la colonie française, on va prochainement exhumer les soldats français morts à Neuchâtel pendant le séjour de l'armée de Bourbaki en Suisse, et enterrés au nombre d'une centaine au cimetière du Mail.

Les ossements de ces malheureux, enterrés séparément, seront réunis dans une tombe commune, que l'on amènera sous le monument funéraire élevé à leur mémoire.

Mgr Montagnini. — L'ex-gérant de la nonciature de Paris vient d'arriver à Neuchâtel, où il séjournera à l'Hôtel Bellevue. Il aurait quitté Bellinzone pour se soustraire à une interview du *Matin*.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le dévouement d'un chien. — Une jeune miss de New-York avait un bon chien qui la suivait avec la vigilance d'une bonne. L'autre jour, la fillette devant traverser la voie publique, en face de l'habitation paternelle, se fit escorter par son fidèle gardien. Au moment où elle s'engageait sur la chaussée, un lourd camion tournait au coin de la rue: le chien vit le danger, renversa sa jeune maîtresse et la fit rouler jusqu'au bord du trottoir. Mais en accomplissant ce sauvetage, la bête reçut un coup de pied de cheval et tomba sous les roues qui l'écrasèrent.

Navire géant. — Le *Standard* dit que la compagnie Hamburg Amerika a porté commande en Angleterre d'un transatlantique de 29,700 tonnes, qui battra le record de la capacité, détenu par l'*Atlantic*, de la compagnie West Star, qui a 25,000 tonnes et qui peut porter 3000 passagers.

La Camorra. — Jeudi, a été arrêté à New-York le nommé Enrico Alfano, venant de Naples, où il était connu sous le nom de Erricone et était chef suprême de la Camorra. La police italienne le recherchait depuis plusieurs mois. Il était accusé d'assassinat sur la personne d'un nommé Cuocolo, notable de la Camorra. L'affaire Cuocolo ayant amené des révélations sur la Camorra, de très nombreuses arrestations sont opérées parmi les membres de cette association, car on soupçonne que Cuocolo a été condamné à la suite d'un arrêt du tribunal suprême de la Camorra.

La peste. — L'épidémie de peste qui règne dans une partie de l'Inde a fait, la semaine dernière, 75,000 victimes.

SUISSE

Accident à Lutschberg. — On mande de Kandersteg:

Au cours des travaux du Lutschberg, un jeune ouvrier italien a été écrasé, en dehors du tunnel, entre deux wagons. Il a succombé quelques instants plus tard à des lésions internes.

Une banque originale. — Une nouvelle banque vient de se fonder à Genève. Elle est constituée par un ancien marchand d'huiles et de savons, un marchand d'instruments de musique, un lithographe et un pâtissier.

Les enfants et les armes à feu. — Un accident s'est produit mardi, dans la forêt de Macolin, au-dessus de Bienne, où des enfants jouaient aux Indiens.

L'un d'eux, qui était muni d'un pistolet, tira sur l'un de ses camarades et l'atteignit à la nuque.

La balle a pénétré jusqu'à la colonne vertébrale. Le médecin, appelé aussitôt, a constaté qu'il était impossible d'en faire l'extraction. On craint des complications.

La varicelle. — Une femme de Langenthal (Berne), étant allée dans le canton de Soleure, voir une de ses parentes dont les enfants sont atteints de la varicelle, a rapporté avec elle les germes de la terrible maladie. Les autorités communales de Langenthal ont pris toutes les mesures nécessaires afin d'empêcher la propagation de l'épidémie.

A propos de l'épidémie de Derendingen, la *Tribune* de Genève fait remarquer que tous les quatre ou cinq ans, on voit éclater sur un point ou l'autre de la Suisse, des épidémies du même genre. Alors que la moyenne annuelle des cas de petite vérole est, en Suisse, de trente à quarante, il s'est produit en 1904 162 cas, en 1901, 353 dont 122 à Niederbipp, canton de Berne, frontière de Soleure, avec 15 décès; 214 en 1900, 943 en 1894.

On est convaincu, dans les bureaux de l'Administration fédérale, que tout le mal vient de ce que le peuple suisse a rejeté la vaccination obligatoire en 1884 (par 254,340 voix contre 68,027).

L'échec de la loi sur la vaccination obligatoire ou plus exactement « sur les épidémies » paraît avoir porté le coup de grâce en Suisse à la pratique de la vaccination.

En effet, quatorze cantons qui l'avaient inscrite dans leur législation y renoncèrent complètement.

Aujourd'hui, la plus grande partie de la Suisse allemande n'exige pas la vaccination.

Quatre cantons de la Suisse romande l'exigent: Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Valais. Les trois derniers ne demandent pas la vaccination.

Genève, où la vaccination n'est pas obligatoire, réclame cependant un certificat de vaccination pour l'admission dans les écoles.

Deux cantons exigent la revaccination avant la sortie des écoles: les Grisons et Fribourg.

Un vorace. — L'autre soir, à Chalais (Valais), un jeune homme a, après un pari, avalé 36 œufs en dix minutes.

Ruade de cheval. — Lundi soir, M. Paul Banderier, ancien maire à Sorézetan (Jura bernois), arrivait au Fuet avec un char attelé d'un cheval. Celui-ci s'épouvança soudain et traîna son conducteur, qui voulait le retenir, sur un long parcours. M. Banderier tomba et reçut du cheval une ruade à la tête. Son état est aujourd'hui des plus critiques.

Un trio de vieilles filles. — Depuis quelques années, trois vieilles filles de Zurich, âgées de 45 à 50 ans, avaient réuni leurs destinées et mis en commun leur avoir, habitant ensemble le même appartement, faisant ensemble leur marché et menant apparemment l'existence la plus régulière et la plus paisible. Mais, au mois de novembre passé, l'une de ces demoiselles changea brusquement d'humeur, se prétendit l'objet de sordides persécutions et finit par aller se jeter au lac, où elle se noya.

Or, ces jours derniers, une seconde des amies, atteinte sans doute du même mal, se jeta à l'eau, à l'endroit même où l'on avait retiré sa compagne, et disparaissait dans les profondeurs du lac.

On surveille maintenant la dernière survivante de ce singulier trio.

Championnat suisse de dactylographie

Le premier championnat suisse d'endurance et de vélocité dactylographique est annoncé pour le 28 courant. C'est notre confrère *La Suisse Sportive*, de Genève, qui l'organise dans cette ville, avec le concours de Sociétés et notabilités dactylographiques et sténographiques suisses appartenant à diverses écoles.

A Genève, comme à Bruxelles, tout est organisé comme à Paris, sauf que l'épreuve, comprenant à 2 heures, prendra fin à 4 heures et ne durera ainsi que 2 heures au lieu de 4.

On peut s'inscrire jusqu'au 22 avril courant, pour prendre part à notre concours national de dactylographie, en s'adressant au « Concours dactylographique », *Suisse Sportive*, 16, rue de Hesse, Genève.

Outre les prix décernés aux meilleurs dactylographes, des diplômes seront délivrés à toute personne ayant fait un bon travail à une vitesse déterminée. Ce sera un excellent certificat de capacité dactylographique.

Les concurrents devront se trouver à 1 h. 1/2 devant la porte d'entrée de la salle du concours, qui sera fermée à 1 h. 3/4.

Les machines pourront être déposées dans cette salle la veille du concours; elles devront être munies d'une étiquette désignant la personne qui s'en servira.

Les plus rigoureuses et très sages mesures sont prises pour assurer la sincérité ou impartialité absolue du concours.

Le texte à dactylographier — le même pour toutes et tous — restera inconnu des concurrents et des concurrentes jusqu'au moment de l'épreuve.

Le papier, fourni par le Comité d'organisation, sera aussi le même et du même format pour toutes et pour tous, et chaque feuille ne devra contenir, au maximum, que 28 lignes et 60 divisions.

Le concours en question visant surtout à la perfection du travail, le candidat qui aura fait de trop nombreuses fautes ne pourra pas être classé, quelle que soit sa vélocité. Or, certaines fautes d'orthographe comptent pour deux, trois, etc.

Il faut savoir que le texte sera dicté par des personnes qu'auront choisies les concurrents et concurrentes, ou que le Comité aura désignées à leur demande.

Un prix de régularité sera décerné à la personne qui aura fait le plus beau travail avec une vitesse déterminée et peu ou point de fautes.

Nous prévenons nos abonnés qu'il n'est pris note d'aucune demande de changement d'adresse si celle-ci n'est pas accompagnée du montant de 20 cent.

L'ADMINISTRATION.

DERNIER COURRIER

La diète de Brunswick sera convoquée le 23 avril. Il est à croire que l'élection du nouveau régent aura lieu la semaine prochaine.

D'après les dernières informations, le duc Jean-Albert de Mecklembourg et le plus jeune fils du prince régent défunt, le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, seraient les seuls candidats à la régence.

DERNIERES DÉPÊCHES

Saint-Petersbourg, 20 avril.

Des troubles ont éclaté au Gymnase Alexandre I^{er}. Cinq explosions se sont produites dans la salle des séances. Les écoliers ont chanté la *Marseillaise* et se sont écriés: « A bas les professeurs. » Le directeur a été reçu à coups de sifflets.

Saint-Petersbourg, 20 avril.

La conférence des directeurs des hautes écoles, siégeant sous la présidence du ministre de l'Instruction publique, s'est décidée en faveur du maintien de l'organisation centrale et des autres associations d'étudiants, ainsi qu'en faveur du maintien du tribunal disciplinaire des professeurs. Elle s'est prononcée également pour l'abolition du port obligatoire de l'uniforme pour les étudiants. Le ministre de l'Instruction publique a chargé le conseil des professeurs de prendre les mesures nécessaires pour le fonctionnement du tribunal disciplinaire dans les écoles.

Odessa, 20 avril.

M. Stolypine a ordonné au gouverneur d'Odessa d'arrêter immédiatement les membres de l'Union du peuple russe qui ont tiré lors de la rencontre avec les ouvriers du port et de désarmer les membres de l'organisation de combat de l'Union.

Moscou, 20 avril.

Deux malfaiteurs ont pénétré à l'hôtel Borowski, dans la chambre d'un directeur de fabrique, nommé Rassonow; après l'avoir blessé, ils lui volèrent 14,800 roubles et s'enfuirent.

Lodz (Pologne russe), 20 avril.

Vendredi, de nouveaux troubles ont éclaté parmi la population ouvrière, au cours desquels 5 personnes ont été tuées et autant blessées. Les rues sont parcourues par des patrouilles. Les habitants du faubourg Widzewo ont reçu l'ordre de ne pas sortir dans les rues après 7 h. du soir.

Tiflis (Transcaucasie russe), 20 avril.

On a découvert, dans une maison habitée par des conspirateurs, 11 bombes chargées et des écrits émanant de l'association terroriste.

Madrid, 20 avril.

(Sp.) — Le roi a reçu le comte Honorati, garde-noble du Vatican, chargé par le Pape de remettre la layette que ce dernier offre pour le futur héritier du trône.

Londres, 20 avril.

Sir Eldon Gorst est parti vendredi matin pour le Caire où il va remplacer Lord Cromer.

Londres, 20 avril.

Le correspondant du *Daily Mail* à Johannesburg dit savoir que le général Botha fait des efforts pour ouvrir le Swaziland, dont la reine aurait offert de céder 1/3 de ses territoires contre une pension annuelle de 4000 livres sterling. Le correspondant ajoute qu'il paraît certain que le Swaziland sera ouvert aux prospecteurs, d'ici à 3 semaines.

Mexico, 20 avril.

Le journal *Record* annonce que le général Bonilla a pris le train pour Coatzeacoalcos, où un vaisseau l'attend pour le transporter à Belize (Honduras britannique); on dit qu'il essaiera de réorganiser les troupes du Honduras pour continuer la guerre contre le Nicaragua. Cette nouvelle mérite confirmation.

Washington, 20 avril.

Le Nicaragua et le San Salvador se sont entendus sur un projet de traité de paix; des ordres ont été donnés pour retirer toutes les troupes du Nicaragua qui se trouvent dans le Honduras.

Savone (Province de Gènes), 20 avril.

Les ouvriers ont proclamé la grève générale par solidarité avec les ou-

vriers métallurgistes qui faisaient grève au nombre de 10,000.

Toulon, 20 avril.

La grève des boulangers est terminée; la plupart des ouvriers ont repris le travail sans obtenir satisfaction.

Ille, 20 avril.

A Bully-Grenay, un chef-monteur et 3 ouvriers étaient occupés à monter un échafaudage de 14 mètres de hauteur pour l'installation d'un nouveau puits minier, quand l'échafaudage s'écroula; les 3 ouvriers ont été tués, le chef-monteur a reçu de légères contusions.

Buenos-Ayres, 20 avril.

Les journaux publient un télégramme de Bariloche (?) annonçant que d'immenses nuages de fumée noire enveloppent la ville; l'obscurité est complète. Les rues et les maisons sont recouvertes complètement de cendres et de sable sulfureux.

Brest-Litovsk (Russie), 20 avril.

La petite ville d'Opala dans la province de Lublin (Russie), a été aux trois quarts détruite par une inondation.

Manille, 20 avril.

Un violent incendie, activé par le vent, a détruit vendredi matin la ville d'Ilo-Ilo dans l'île de Panay; 5000 personnes sont sans abri.

Rome, 20 avril.

On a arrêté à Frascati le nommé Wenzel Kudai, originaire de Mislowics (Bohême), accusé de vol par effraction. On a retrouvé dans sa malle la somme presque entière de 1 million qu'il avait volée.

Kiel, 20 avril.

Le navire à voiles hollandais *Konstantza* a coulé devant Eckern-Förde (mer Baltique); les passagers ont été sauvés.

Bruxelles, 20 avril.

Le *Petit Bleu* publie des dépêches de Téhéran d'après lesquelles le mouvement nationaliste persan, contre les étrangers faisant partie de l'entourage du Schah est devenu si intense que deux médecins français ont dû rompre leur contrat; ils seront remplacés par des médecins persans.

Neuchâtel, 20 avril.

La Société centrale des médecins et la Société médicale de la Suisse romande se réuniront le 25 mai à Neuchâtel en Congrès des médecins suisses.

Aarau, 20 avril.

L'Exposition itinérante de la Société suisse des Beaux-Arts s'ouvrira dimanche à Aarau. L'Exposition comportera 255 tableaux et sculptures.

LA VÉRITÉ</

FRIBOURG

Conseil d'Etat. — (Séance du 19 avril 1907). — MM. Paul Girardin et Samuel Auer, à Berne, sont nommés professeurs à l'école secondaire de Morat.

— M^{lle} Schachenmann, Ida, est nommée institutrice aux écoles primaires de la ville de Morat.

— Le Conseil autorise les communes faisant partie du cercle d'illumination de Planfayon à acquérir des immeubles en vue de l'agrandissement du cinéâtre.

— Il ordonne des travaux de consolidation au bâtiment du vigneron du domaine des Faverges et il adopte divers projets de messages et de décrets relatifs à des corrections de routes et travaux d'endiguement.

Subside fédéral. — Une subvention scolaire de 76,770 fr. est allouée au canton de Fribourg pour l'année 1906.

Deuil. — M. le conseiller national Dinichert vient d'être douloureusement frappé dans ses affections par la mort d'un de ses fils, M. Eugène Dinichert, enlevé à 35 ans par une atteinte de typhus. M. Eugène Dinichert exerçait la profession d'ingénieur et représentait à Paris la grande maison allemande Siemens et Halske.

Le chant et les enfants. — Nous devons encore deux mots d'explication sur l'audition que le Conservatoire organise, demain dimanche, à 5 h., à l'Ecole des filles. Il s'agit de montrer au public ce que des enfants de 6 à 10 ans peuvent apprendre en quelques mois de toute cette matière sèche et aride qui constitue le solfège élémentaire. Le grand mérite de M^{lle} Chassevoat est d'avoir su encastrer les principales notions concernant la hauteur et la durée des notes, le rythme et les nuances dans une série de contes et d'histoires que les bambins écoutent avec plaisir et retiennent sans aucune peine. On les promène dans les palais de madame Mesure et dans les parcs enchantés de la féé Intonation; on leur raconte l'histoire merveilleuse des oiseaux enfermés dans les pavillons de la Ronde ou dans ceux de la Blanche; la troisième note d'un triquet, c'est l'oiseau étranger qui, pour échapper à la bourrasque, a dû se réfugier sur un percheroir déjà occupé normalement par deux chanteurs aînés, et ainsi de suite.

Tout le monde est invité à assister à l'audition de demain; nous rappelons que M^{lle} Chassevoat a bien voulu présider elle-même la séance et qu'elle prendra la parole pour expliquer sa méthode.

Clôture des examens d'apprentis. — Comme le prévoit le programme général des examens d'apprentis, demain dimanche, 21 avril, aura lieu la clôture de la 19^{ème} session des examens d'apprentis, d'après l'ordre du jour suivant:

9 1/2 h. Messe basse à l'église de Notre-Dame, avec instruction de circonstance par M. le Dr. Dovet, directeur au Séminaire.

MM. les membres des Commissions de l'Office des apprentissages et des examens, les experts, les patrons et les maîtres d'apprentissage, les apprentis et les apprenties sont priés d'y assister. Le public est informé que la grande nef de l'église de Notre-Dame leur est réservée.

10 1/2 h. Salle de la Grenette, cérémonie de clôture des examens d'apprentis:

- Ouverture de la séance par la fanfare du Collège Saint-Michel.
- Rapport sur la marche des examens d'apprentis.
- Remise des diplômes aux apprentis qui, ayant terminé leur apprentissage, ont obtenu des notes satisfaisantes.
- 12 1/2 h. Banquet de MM. les experts, à l'Hôtel de l'Austriche.
- 1 h. Clôture de l'Exposition professionnelle et remise des pièces d'épreuve et des travaux d'examen aux apprentis.

Conseil communal de Romont. — Nous donnons ci-dessous la répartition des différents diocèses entre les membres du nouveau conseil communal de Romont:

Direction des Ecoles: M. Charles Grand; Travaux: M. Jean Donzallaz; Forêts: M. Emile Deschenaux; Domaines: M. Edouard Margueron; Finances: M. Romain Chatton; Syndic: Feu: M. Louis Comte; Pauvres: M. Philippe Clément; Police: M. Aimé Beaud; Eaux et Lumière: M. Paul Demierre.

Conseil communal d'Estavayer. — Dans sa séance de jeudi, le conseil communal d'Estavayer a adopté un nouveau règlement organique et a réparti les diocèses de la manière suivante:

Syndic: M. Henri Butty; Finances: M. Baptiste Bovet; Edilité: M. Georges Bulet; Ecoles: M. Théodore Miedinger; Domaines: M. Ernest Granjier; Routes: M. Laurent Chassot; Eaux: M. Louis Porelet; Police: M. Louis Elgass; Feu: M. François Bonny.

Cours d'officiers. — Estavayer a hébergé, vendredi soir, l'école centrale d'officiers H. de Genève, commandée par

MM. les colonels Audoudot et Gertsch. La Société de musique *La Persévérance* a donné un concert pendant le souper officiel, qui a été servi à l'Hôtel Bellevue.

Ce matin, samedi, la troupe est partie pour Morat, où elle séjournera deux ou trois jours.

Un officier hindou l'accompagne.

Fêtes de chant. — La fête cantonale de chant, qui aura lieu à Romont les 12 et 13 mai prochains, s'annonce de plus en plus comme devant être réussie. Les Sociétés ont répondu avec empressement à l'appel du Comité central, et le nombre des chanteurs s'élève à environ 800.

La réunion cantonale des Sociétés de Sainte-Cécile, qui aura lieu à Fribourg, le 20 mai, s'annonce comme grandiose.

Enseignement ménager. — On nous écrit:

A maintes reprises déjà, nous avons attiré l'attention des parents sur l'opportunité, à notre époque d'envahissement des carrières féminines, de faire donner à leurs filles une formation ménagère sérieuse; car, s'il y a foison d'employées de commerce ou de fabrique, il y a pénurie de cuisinières, de femmes de chambre, de bonnes d'enfants. Et cependant, le salaire d'une bonne domestique — logée, nourrie, défrayée de toutes autres dépenses que celle de sa toilette — est aussi élevé que celui d'une demoiselle de magasin; il l'est beaucoup plus que celui d'une ouvrière de fabrique.

D'où vient, dès lors, que tant de jeunes filles, plutôt que d'accepter un service dans une famille, préfèrent ne gagner, dans un atelier, que de quoi vivre misérablement, sans pouvoir, quoique à la fleur de l'âge et dans toute la vigueur de leurs forces, économiser le moindre pécule en vue de leur établissement ou des jours où viendront la maladie et la vieillesse?

Les parents conscients de leurs devoirs emploient toute leur autorité à conseiller à leurs filles de se préparer une carrière rémunératrice en acquérant une sérieuse formation professionnelle. Ils les encouragent à entrer à l'Ecole ménagère, d'où, après un stage de six mois seulement, elles sortent avec un certificat qui leur fera trouver des places très avantageuses.

L'Ecole, non seulement forme des cuisinières, des femmes de chambre et des bonnes d'enfants, mais reçoit toute jeune personne désirant s'initier à la direction d'un ménage. Les attributions de la femme sont essentiellement les occupations domestiques, avec lesquelles elle devra être familiarisée, soit pour bien s'en acquitter elle-même, soit pour diriger ses domestiques. Un séjour à l'Ecole ménagère sera donc utile à toute jeune fille.

Les conditions matérielles d'admission à l'Ecole ménagère de Fribourg sont des plus avantageuses, les élèves du canton bénéficiant, grâce à la générosité des autorités cantonales et communales, de prix de pension exceptionnellement réduits. Nous espérons, dès lors, que nos jeunes Fribourgeoises s'inscriront nombreuses au cours du semestre d'été, qui s'ouvrira le 1^{er} mai.

Les demandes d'admission seront reçues dès ce jour par la présidente, M^{me} de Gotttrau de Watteville, rue de l'Hôpital, à Fribourg.

L'hygiène et le Grabensaal. — On nous signale le mauvais état du ravin qui, à Fribourg, court derrière les maisons de la Place de Notre-Dame et de la rue de Morat. Le talus est encombré par des dépôts de toute nature: balayures ménagères, chiffons, débris. Il n'y a presque pas de canalisation; les cabinets sont accolés aux maisons comme des nids d'hirondelles. A certain endroit, il y a trois ruisseaux sales, qui tombent sur le rocher et se perdent dans le pré du couvent des Cordeliers, en répandant une odeur nauséabonde.

Tout près de là, l'égoût provenant des abattoirs de la ville va se déverser au milieu d'une prairie, à une vingtaine de mètres de la Sarine. L'eau, mélangée de sang et de débris de toute espèce, reste souvent stagnante et répand, parfois, en été surtout, une odeur écœurante.

Nous sommes à même de fournir les meilleures assurances au correspondant qui nous fait ce truculent tableau. L'Edilité communale a l'intention de prolonger jusqu'à la Sarine le canal en ciment qui est jusqu'à présent à quelques mètres de distance de la rive, et elle étudie le projet d'un canal collecteur derrière la place de Notre-Dame et les maisons de la rue de Morat. *Natura non facit saltus*; l'Administration non plus.

Pour les orphelins. — Demain dimanche, à 4 h., à Tavel, aura lieu la dernière représentation donnée par les enfants des écoles au profit des orphelins. La représentation de dimanche passé ayant eu un très grand succès, nous ne saurions assez recommander celle de demain à tous ceux qui aiment à faire une petite promenade et à se recréer un peu, le dimanche. Ils passeront certainement d'agréables instants tout en faisant une très bonne œuvre.

La rixe de Châtel. — L'un des individus arrêtés à la suite de la rixe de mardi soir a été relâché. L'autre, par contre, un nommé B., d'Epandes, domestique, âgé d'une trentaine d'années, a été gardé à la disposition de la justice. Dès le premier interrogatoire, il a avoué être l'auteur des deux coups de couteau qui ont causé la mort du malheureux G. Mais il est non moins clairement établi que B. a été assailli, et qu'il a frappé pour se défendre.

On se perd en conjectures sur les mobiles qui ont amené cette rixe. G et B. avaient bu ensemble, dans un établissement de Châtel, et aucune altercation n'était survenue entre eux, au cours de la soirée.

G., la victime, était âgé d'une trentaine d'années. Il laisse une femme et deux enfants. Un troisième est attendu.

Améliorations alpêtres. — Dans sa séance du 16 avril, le Conseil fédéral a alloué à la Société fribourgeoise d'économie alpestre des subventions de 20 % des frais réels pour les travaux d'amélioration alpestre ci-après désignés:

1^o Pour drainage et établissement d'une conduite d'eau sur le pâturage des Delèzes, commune du Pasquier, propriété de l'hoirie Nicolas Dumas, à Sommentier (devis: 3209 fr.). 641 fr. 80;

2^o Pour drainage et établissement d'une conduite d'eau sur l'alpe « La Briaz », commune de Châtel-Saint-Denis, propriété de M. Louis Genoud et de M^{lle} Piller, à Fribourg (devis: 2922 fr. 30), 584 fr. 46;

3^o Pour drainage et établissement d'une conduite d'eau sur l'alpe « im Zuckerli », commune de Planfayon, propriété de M. Bertschy, v^{t.}, à Guin (devis: 2332 fr. 30), 466 fr. 46;

4^o Pour drainage sur le pâturage de « Neyremont », commune de Bulle, propriété de M. Jules Garin, à Bulle (devis: 892 fr. 90), 178 fr. 58;

5^o Pour essartage à « La Vère », commune de Cerniat, propriété de M. Joseph Chapalloy, à Charney (devis: 800 fr. 90), 160 fr. 18.

SOCIÉTÉS

Société fédérale des sous-officiers, section de Fribourg. — Assemblée générale, samedi 20 avril 1907, à 8 1/2 heures précises, au local (Hôtel des Bouchers, 2^{me} étage).

Société de tir de la ville. — Assemblée générale extraordinaire, demain dimanche 21 avril, à 4 heures du soir, au Stand des Dailletes. Break, à 3 1/2 h., sur les Places.

Caisse d'épargne « La Prévoyance ». — Assemblée annuelle au Café des Grand-Places, dimanche 21 avril, à 10 1/2 h.

« Le Mutuelle », Société de chant du rectorat de Saint-Jean. — Répétition, le 20 avril, à 8 1/4 h. du soir, à la Brasserie Peter, 1^{er} étage.

Société d'apiculture « L'Abeille fribourgeoise ». — Assemblée générale du printemps, à 2 h. de l'après-midi, à l'Hôtel de Saint-Maurice, à Fribourg, 1^{er} étage, le dimanche 21 avril.

Tractanda: 1^o Statutaires. — 2^o Divers. — 3^o Propositions individuelles. — 4^o Conférence sur les travaux du printemps, par M. Trévoist, professeur à Chambésy (Genève). Tous les membres de la société et les amis des abeilles sont cordialement invités.

Un accident survenu à l'une de nos machines à composer empêche notre feuilleton LES ESPÉRANCES de paraître aujourd'hui.

Etat civil de la ville de Fribourg

DÉCÈS

17 avril. — Pache, Antoine, fils de feu Pierre, maréchal, d'Ecublens, 38 ans, Maison de correction.

18 avril. — Iseglio, Catherine, épouse de Pierre, ménagère, de Settino (Italie), 38 ans, Beauregard, 17.

Berger, née Morel, Joséphine, veuve de Pierre, ménagère, de et à Prez-vers-Noréaz, 65 ans.

Calendrier

DIMANCHE 21 AVRIL

LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

Il est à remarquer que les plus grands saints ont été de fidèles dévots de saint Joseph, car c'est de lui qu'ils ont appris le secret de l'union avec Dieu.

Saint ANASTASE, évêque.

Services religieux de Fribourg

DIMANCHE 21 AVRIL

Collégiale de Saint-Nicolas

A 6 1/2 h., 6 h., 6 1/2 h., 7 h. Messes basses.

8 h. Office pour les enfants avec catéchisme.

9 h. Messe basse, avec annonces et sermon.

10 h. Office capitulaire.

A 1 1/2 h. Vêpres des enfants. Bénédiction.

3 h. Vêpres capitulaires.

6 1/4 h. Chapelet.

Eglise de Saint-Maurice

A 6 1/2 h. et 8 h. Messes basses.

9 h. Office avec sermon.

A 2 h. Vêpres et Bénédiction.

7 h. Chapelet et prière du soir.

Eglise de Saint-Jean

A 6 1/2 h. Messe basse.

8 h. Messe des enfants, avec instruction, chants.

9 h. Grand-Messe avec sermon.

A 1 1/2 h. Vêpres et Bénédiction.

6 1/4 h. Chapelet.

Eglise du Collège

A 6 h., 6 1/2 h., 7 h. Messes basses.

8 h. Office des étudiants.

9 1/4 h. Messe pour les enfants.

10 h. Office paroissial.

A 1 1/2 h. Vêpres pour les étudiants.

2 1/2 h. Vêpres pour la paroisse.

Eglise de Notre-Dame

A 6 h., 6 1/2 h. Messes basses.

8 h. Messe chantée avec sermon allemand.

A 2 h. Vêpres et Bénédiction: réunion de la Congrégation des Dames, sermon français, Chapelet.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

A 6 h., 6 1/2 h., 7 h., 7 1/2 h., 8 h. Messes basses.

9 h. Office avec Exposition et Bénédiction du Très Saint Sacrement.

10 1/2 h. Messe basse.

A 2 1/2 h. Vêpres, procession et Bénédiction du Saint Sacrement.

Eglise des RR. PP. Capucins

A 5 1/2 h., 6 h., 6 1/2 h. Messes basses.

10 h. Messe basse.

3 1/2 h. Assemblée des Tertiaires et Bénédiction du Saint Sacrement.

Eglise de la Visitation

A 6 h., 7 1/2 h. Messes basses.

A 5 h. du soir. Bénédiction du Saint Sacrement. Mercredi et vendredi soir, à 5 h., Bénédiction.

Eglise de la Maigrange

A 5 1/4 h. Messe basse.

A 3 h. Vêpres et Bénédiction du Saint Sacrement.

Eglise Sainte-Ursule

A 6 h., 7 1/2 h. Messes basses.

8 1/2 h. Messe pour les élèves du Technicum.

4 h. Vêpres. Bénédiction du Saint Sacrement.

Chapelle de l'Institut agricole à Pérolles

A 6 h. Messe basse avec sermon et communion.

12 1/2 h. Chapelet.

LUNDI 22 AVRIL

Eglise de Notre-Dame

A 9 h. Messe de la Congrégation des Dames, pour M^{lle} Elisa Strago.

ÉPHÉMÉRIDES HISTORIQUES

21 avril 1809. — Les Français battent les Autrichiens près de Landshut (Bavière).

21 avril 1823. — Les Arméniens catholiques de Smyrne refusent d'entrer dans l'Eglise schismatique.

Revue financière

Il pleut des émissions de tous côtés, et de titres de premier choix et à des taux qui font la joie des rentiers.

A tout seigneur, tout honneur.

L'empire allemand et le royaume de Prusse offrent au public européen la bagatelle de 400 millions de marks à 4 %, au cours de 99.

Devant cette colossale émission, tous les emprunts, toutes les rentes des autres Etats s'inclinent, je veux dire baissent. Vite, on s'empresse de réaliser les 3 % et 3 1/2 % pour se procurer du 4 % si bien garanti. De là la baisse de la rente française 3 % de 94.60 à 94.40.

Les Consolidés anglais 2 1/2 % descendent à 87.65, l'Extérieure espagnole à 94.05. Sur l'Italien se maintient à 103, malgré la Triplice, qui devrait engager la Péninsule à donner une marque de sympathie aux projets de l'empereur allemand.

Nous aurons, le 22 courant, l'émission de 145 millions de francs de l'Emprunt bulgare, 4 1/2 %, au cours de 90, ce qui représente pour le souscripteur du 5 %, non compris la prime de 10 fr. au remboursement.

Quant à nous, franchement, nous préférons les 4 % allemand, même celui du roi de Prusse.

Voici, encore, l'émission de 45 millions de francs à 3 %, au cours de 89, du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, garanti par l'Etat français. Revenu exact, 3.63 %, y compris la prime au remboursement.

Une commune de Hollande, pays des hauts bas, celle de Watergraafsmeer, faubourg d'Amsterdam, émet 600,000 florins à 4 1/2 % au pair.

En Suisse, c'est pourtant mieux, relativement, puisque, comme nous l'avons annoncé il y a sept jours, la Ville de Saint-Gall offre au public, le lundi 22, 6 millions de francs en obligations 4 % à 99 3/4. On peut souscrire, comme pour tous les autres emprunts, à la Banque de l'Etat.

Au même taux du 4 %, le public peut encore souscrire à 8 millions de titres de 1000 fr., qui seront prochainement offerts par le Crédit foncier vaudois, à un cours voisin du pair.

Faites-vous le dégoûté avec le 4 % ? Il n'y a pas de mal. On n'est pas embarrassé de vous servir du 4 1/2 %.

C'est d'abord notre grande brasserie du Cardinal, au capital de 2 millions, qui émet encore 2 millions d'obligations hypothécaires de 1^{er} rang. Un succès de bon aloi lui est assuré.

Une Société de chocolats, Tobler et C^o, ne craint même pas, malgré toutes ces offres alléchantes faites au public, et en dépit des méiances qui montent à l'égard des sociétés similaires, de présenter 800 obligations 4 1/2 % de 500 fr. C'est un petit capital, sans doute, et la

souscription est close aujourd'hui. Nous serions surpris quand même que cette émission ait eu un succès complet.

En présence de ces émissions à gros intérêts, il est surprenant d'apprendre que les banques suisses viennent de baisser, hier, le taux officiel de l'escompte du 5 % au 4 1/2 %. C'est la preuve qu'il y a une tendance à la baisse, provenant d'une grande abondance d'argent sur le marché. Les émissions énumérées ci-dessus vont marcher bon train. Ce seront des succès qui engageront une nouvelle couche d'emprunteurs à chercher des taux meilleurs, et ils les obtiendront. Aussi bien, l'on s'attend à Londres, pour la fin avril, à une baisse de l'escompte à 4 %.

Derniers cours :

OBLIGATIONS

3 % diff. Confédération, 1903	93
3 1/2 % Série A.-K.	97 75
3 % Fribourg, Etat, 1892	87 50
3 % » » 1903	83 50
3 1/2 % » » 1899	97
3 1/2 % Valais » 1898	94 50
5 % » » 1876	108
3 1/2 % Tessin » 1893	95
3 % Empte allemand	84
3 % Rente française	94 40
3 1/2 % » italienne	102
4 % » or Autriche	98
3 1/2 % Soc. nav. Neuch.-Morat	95
4 % » » » 98	98
3 1/2 % Fribourg, Ville, 1890, gar. Etat	96
3 1/2 % » » 1902 gaz	93
3 1/2 % » » 1902	96 50
3 1/2 % Bulle » 1 ^{re} hyp.	94
4 % Banque de l'Etat, à 2 ans	100
3 1/2 % » » à 6 mois	100
2 % et pr., Banq. de l'Etat, 1895	66
3 1/2 % Caisse hyp. frib. Sér. P. R. S.	96
4 % Bulle-Romont 1891	99
4 1/2 % Tramways de Fribourg	100
4 1/2 % Funic. Neuveville-St-Pierre	100

LOTS

Fribourg, Etat, 1902 de Fr. 15	16 50
» » 1860	15 40
» » Ville 1878	10 16
» » (Eggs) 1898	20 12 50
Communes frib. 1887	50 51

ACTIONS

Caisse hypoth. frib. nom. 500	620
Banque cant. frib.	500
Crédit gruyérien	500
» part de fond.	90
Crédit agric. ind., Estav.	500
Banque pop. Gruyère	200
Banque pop. Glâne	100
Bulle-Romont	500
Tramways de Fribourg	200
Fun. Neuvev.-St-Pierre	200
Hyd.-élect. Montbovon	500
Condensateurs élect.	500
Fabrique Engr. chim. Fr.	500
Fabr. mach., Frib. ord.	200
Fabr. de mach., priv.	500
Teintur. de Morat, priv.	250
Chocolats de Villars	100
Chartreuse suisse (Cl.)	500
Papeteries de Marly	1000

ESCOMPTE

Officiel des banques suisses	4 1/2 %
Privé » » »	3 1/4 %

CHANGE

Sur la France pour 100 francs	100 12
Sur l'Italie » 100 lires	99 95
Sur la Belgique » 100 francs	100
Sur l'Allemagne » 100 marks	123 37
Sur l'Autriche » 100 couron.	104 70
Sur la Hollande » 100 florins	209
Sur l'Angleterre » 1 liv. sterl.	25 27
Sur New-York » 1 dollar	5 19
Sur la Russie » 1 rouble	2 65

SOMMAIRE DES REVUES

SCHWEIZERISCHE RUNDSCHAU. — 7. Jahrgang, Heft 3. — Ilaas von Matt, Verlagsbuchhandlung, Stans.

Inhalt:

Brunetiere. Von Dr. jur. L. Schneller. — Stromerlied. Gedicht von Meinrad Lienert. — Die Auferstehung Christi. Die neueste Hypothese zur Erklärung derselben in kritischer Beleuchtung. Von Dr. P. Joh.-Bapt. Egger. — Vörm Watter. Gedicht von Meinrad Lienert. — St. Bonaventura und die moderne Aesthetik. Von Dr. A. Gislser. — Am Wendepunkt. Eine medizinisch-philosophische Betrachtung. Von Dr. med. Robert Stäger. — Blütenweiss. Ein Stück Kinderpsychologie aus P. Luis Coloma's « Lappalien ». — Lamennais' Tod. Gedicht von P. Maurus Carnot.

Kleine Beiträge:

Soziale Schulung. Von Dr. A. Hätton-schwiler. — Feuerbestattung und Christentum. Von H. v. M.

Literarische Ueberschau:

Besprechungen: Beissel, Geschichte der Evangelienbücher (P. Gabriel Meier). — Gander, P. Martin, Wunder der Kleintierwelt (Dr. P. Karl Hager). — Lindemann-Eltlinger, Geschichte der deutschen Literatur (Jakob Grüniger).

Kurze Rezensionen und Anzeigen:

Barbet de Vaux, Scenes d'Évangile (Dr. J. Müller). — Hüner, Unsere liebe Frau (P. Richard Stättler). — Peters, Bibel und Naturwissenschaft (K. Weinberger). — Göttler, Der Mönchener Katechetische Kurs 1905 (Dr. Stössel). — Stöck-Wohlmut, Lehrbuch der Philosophie (Dr. P. Gregor Koch). — Weber, Die römischen Katakomben (W. Schnyder). — Baum, Dr. H. Mathematische Geographie (Dr. P. Emanuel Scherer). — Hofbauer, Königin Sonne und ihr Hofstaat (Dr. Baum). — Baumberger, Georg, Aus sonnigen Tagen (Dr. P. Emanuel Scherer). — Rohr, Mathias. Am Niagara (P. A. Herzog). — Waltherr Theodor, Aegir (P. A. Herzog). — Hruschka, Weltmenschen (Dr. P. Emanuel Scherer). — Schwind, Ferd., Das zweite Gesicht (Eduard Korrodi). — Schupp, P. Ambros (G. Mucker). (Dr. P. Konrad Lötcher). — Muralt, Lily von, Aus Lottchen's Tagebuch (Hädwig von Arx). — Garten, J. von, Goldene Sporen (Dr. P. Konrad Lötcher). — Brackel, Ferdinand von, Heinrich Finkelkind (Marie Keiser),

— Buol, M. von, Gillis Hobelspän (Elisabeth Müller).

Auswärtiger Lesemappe: Franz Pöckl. Neue Erscheinungen: Bei der Redaktion eingegangene Literatur.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg
Altitude 642^m
Longitude Est. Paris 49° 43' 16". Latitude Nord 46° 17' 33"
Du 20 AVRIL 1907

BAROMÈTRE

Avril	15	16	17	18	19	20	Avril
725,0							725,0
720,0							720,0
715,0							715,0
710,0							

Maison ouvrière à Tavel
Le dimanche 21 avril
LES IV SAISONS
AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE
la Musique de Tavel
Grande représentation par les enfants, avec ballet.
Déclamations, chant & musique.
Ouverture à 4 h. de l'après-midi.
BÉNÉFICE EN FAVEUR DES ORPHELINS

Fête cantonale de chant
ROMONT
12 & 13 mai 1907

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Pont sur la Glâne, au Molin de Chavaunes-s.-Orsonnens
Le public est avisé que, par suite des travaux de réfection, la circulation des voitures sera, sur le pont précité, interdite du lundi 22 au 28 courant, inclusivement.
Fribourg, le 19 avril 1907.
L'Ingénieur cantonal.

GRANDE VENTE D'IMMUBLES
Minoterie, Boulangerie et Forces Motrices
sis à VALANGIN, près Neuchâtel.

Le mardi 23 avril 1907, à 8 h. du soir, à l'étude Jules BARRELET, avocat, à Neuchâtel (rue de l'Hôpital, 25-27), M. J. A. Descombes, à Valangin, vendra, par voie d'enchères publiques, les immeubles et les forces motrices qu'il possède à Valangin, consistant en bâtiments, moulin, boulangerie, pièce, jardin, verger, terrain à bâtir, de 2323 m², savoir :
1. Un bâtiment avec moulin, boulangerie, deux logements, cour, remise, dépendances, le tout en excellent état, assuré contre l'incendie pour 16,000 fr.
2. Un bâtiment avec logement, assuré contre l'incendie pour 3200 fr.
3. Un bâtiment à l'usage de poulailler, assuré pour 600 fr.
Les installations du moulin, soit turbine, cylindre, poulie, meules, grugeoirs, bluteries, etc., sont modernes, évaluées à 18,500 fr.
Le moulin et la boulangerie ont une excellente clientèle. Les forces hydrauliques comprennent les eaux du Seyon et de la Sauge, avec aqueducs, conduits métalliques et chute (14 m. de haut). Evaluation : 16,000 fr. au minimum.
Par leur excellent emplacement et leurs avantages, ces immeubles conviendraient à un boulanger, à un menuisier, à un industriel ou à une société industrielle déjà existante ou à former.
S'adresser, pour visiter les immeubles, à M. J. A. Descombes, à Valangin, et pour les conditions de vente et tous autres renseignements, à M. Jules Barrelet, avocat, à Neuchâtel, chargé de la vente.

A louer, pour le 25 juillet
à l'Avenue de la Gare
Appartements de 7 pièces.
Appartements de 5 pièces dont un confortablement meublé.
Conciergerie, ascenseur électrique, chauffage central, bains, buanderie, gaz, électricité, etc.

Aucune odeur ou germe putride
ne résistent à l'action du **Lysoform** brut, fabriqué spécialement pour la désinfection et désodorisation des chambres de malades, ustensiles, linges, W. C., égouts, etc.
Poudre et savon au Lysoform, ayant les mêmes qualités, en vente dans toutes les pharmacies et drogueries.
Gros : Anglo-Swiss-Antiseptic Co, Lausanne.
Exiger les emballages d'origine avec la marque de fabrique déposée : **Lysoform**

Premières Communions & Confirmations
GRAND & BEAU CHOIX DE :
Livres de prières.
Cachets de Première Communion.
Chapelets, croix.
Crucifix.
Images fines et ordinaires.
Chaines en argent.
Médailles, etc., etc.

Pour les mois de mai et juin
STATUES de toutes grandeurs, de la Sainte Vierge et du Sacré-Cœur de Jésus.
EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE
130, Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, Fribourg

Demander gratis le catalogue, 1000 illustrations, à après photographies, de
Joaillerie, Bijouterie
Horlogerie
garantie
E. Leicht-Mayer & Co.
LUCERNE
14, près la Cathédrale

On demande à louer un bon café dans le canton de Fribourg, si possible avec du terrain. Entrée en automne ou au 1^{er} juillet. S'adresser Poste restante, 1501, Payerne. 1667

On cherche une **BONNE** sachant cuire, pour tout faire dans un ménage. S'adresser sous H 1633 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 1627

A VENDRE OU A LOUER mécanique à battre et à grain et pilon d'os, avec 8 poses de terre, entrée immédiate. S'adresser à M. le député, aux XIII Cantons, à Belfaux, qui renseignera. 1668

A LOUER pour le 25 juillet, à Richemont, un appartement de 4 pièces, cuisine, cave, galetas, buanderie, séchoir, gaz et électricité Chauffage central. S'adresser à J. Bodevin, entrepreneur, Fribourg.

PRÊTS 6 % 40,000 à 100,000 francs, aucun frais de renseignements à payer ni avant ni après. 1529
Ecrire à M. E. Vilette, 7, rue Radier, Paris, IX^e.

SAGE-FEMME de 1^{er} clas.
M^{me} V. RAININ
Reçoit des pensionnaires à toute époque.
Traitement des maladies des dames.
Consultations tous les jours
Confort moderne
Bains. Téléphone.
1, rue de la Tour-de-l'Île, 1 GENEVE

On louerait à titre de séjour d'été, dans une exposition saine, agréable et tranquille, non loin de la gare de Sâles, un appartement meublé de six pièces, plus cuisine et dépendances, avec jardin à volonté et service de voitures. Prix très modéré. S'adresser sous chiffres H 1430 P, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Bulle. 1515

A VENDRE maison de quatre logements, grange à pont avec deux écuries (place pour 24 chevaux), remise, place de dégagement; conviendrait spécialement pour un marchand de bétail ou charretier. Favorables conditions de paiement. Entrée à volonté. S'adresser au propriétaire, Alfred Blanc, avocat. 93

Drap de billard extra fort et fin, pour 65 fr. net, pose comprise. Tous accessoires. Réparations. H 1969 Y 1183
Se recommande, Fr. Bierswyl, billardier, BERNE.
Téléphone. Téléphone.

A louer, rue de Romont deux appartements soleil et balcon. S'adresser à M^{me} Delaquis, Villa des Fougères, Pérolles. H 1490 F 1523
On offre à vendre, pour cause de cessation d'exploitation, dans un grand village du canton de Vaud, situé sur une grande route internationale, un bâtiment ayant café 6 chambres, cuisine, cave, galetas, remise, écurie et fenil, avec 5 1/2 poses d'excellent terrain. S'adresser à Albert Schumacher, agent d'affaires patenté, à Cossonay. 1604

Pharmacies d'office
DIMANCHE 21 AVRIL.
Pharmacie Thurier & Köhler, rue de Lausanne, 13.
Pharmacie L. Escheva, rue du Pont-sus-pieds, 10.
Les pharmacies qui ne sont pas d'office les jours fériés sont fermées de midi au lendemain matin.

HOTEL A VENDRE pour cause de santé. Bon, 11^{me} rang, avec beau café-restaurant, situé dans la rue la plus commerciale de Fribourg. Belle clientèle. Affaire d'avenir. S'adresser par écrit à Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1296 F. 1395

Un jeune homme de 17 à 20 ans, connaissant bien les travaux de l'agriculture, trouverait bonne place dans une famille catholique où il aurait l'occasion d'apprendre la langue allemande. Il sera bien traité; gage de 25 à 30 fr. par mois. Si l'on désire des renseignements, s'adresser à M. le curé Fischer. H 3082 Y 1930
Adresser les offres à Albert Jäggi, propr., Aeschi (Soleure).

CAFÉ-CHOCOLAT
A remettre, à Genève, pour raisons de santé, petit local, bon chiffre d'affaires, reprise 4500 fr., bonne occasion. Magasin de tabacs, situé sur bon passage, loyer 500 fr., belle arcade et arrière; forte clientèle. Reprise : 800 fr. 1691
S'adresser Schilt & Nicolet, 3, rue Chaponnière, à Genève.

A VENDRE pour entrer en possession immédiatement ou au 22 février 1908, un grand et beau domaine 62 poses de terre et 12 de forêts, situé à Nieret, entre Neyruz et Cottens. Conditions favorables. S'adresser à l'avocat Egger, à Fribourg. H 1724 F 1622

REPRÉSENTATION
Une importante Compagnie d'assurance sur la vie et contre l'incendie cherche des représentants. 1678
Offres sous chiffres O 3046 Y, à Haasenstein et Vogler, Berne.

POTAGERS
pour Hôtels et Familles
de toute grandeur
FABRIQUE DE FOURNEAUX
+ Sursée +
Succursale à Berne
Hirschengraben-Wallgasse.

A VENDRE à une heure de Bulle, joli domaine, 20 poses, forêts, grange à pont. Facilités de paiement. S'adresser par écrit, sous chiffres H 516 B, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Bulle. 1552-035

Vins de Bourgogne
E. LANGERON, propr.
Saviz & les Bauxins (Côte-d'Or)
Représentants demandés.
Prix courant sur demande.

Chaussures
Wilh. Gräb
Zurich
4 Trittligasse 4
Marchandise garantie et solide
Catalogue illustré (contenant 409 articles) gratis et franco, entre autres, articles recommandés :
Souliers forts p. hommes 7.80
Bottines à lacer, pour hommes, très fortes 0.40
Bottines élég., avec bouts, à lacer, pour hommes 0.50
Pantoufles pour dames 2.—
Bottines à lacer, très fortes, pour dames 6.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lacer, p. dames 7.20
Souliers pour fillettes et garçons N^{os} 25 à 35 5.20
Envoi contre remboursement
Echange franco
Maison de toute confiance, fondée en 1880.

Grande Maison de Blanc
Fusterie, 12 C. DE L'HARPE GENEVE
TROUSSEAUX de corps
TROUSSEAUX de ménage
LINGERIE pour Dames
LINGE de MÉNAGE confectionné
TOILES & COTONS
NAPPAGES, RIDEAUX

Brasserie du Cardinal
FRIBOURG
Société anonyme au capital de fr. 2,000,000. — entièrement versé
Constituée le 16 janvier 1907

ÉMISSION
de 2400 Obligations partielles de 500 fr. au porteur au 4 1/2 % de l'emprunt hypothécaire en 1^{er} rang de fr. 2,000,000. — du 7 mars 1907 (1600 titres sont exclus de la souscription)

Conditions de l'emprunt
a) Les coupons sont payés semestriellement — 1^{er} mai et 1^{er} novembre — par 11 fr. 25;
b) Le remboursement de l'emprunt se fera de 1913 à 1937, au moyen d'une annuité. La société débitrice se réserve le droit d'anticiper le remboursement à partir du 1^{er} novembre 1913;
c) Les obligations à amortir seront désignées par le tirage au sort; elles cessent de porter intérêt à partir du terme fixé pour le remboursement;
d) Intérêts et capital sont payables sans frais auprès de tous les guichets de la Banque populaire suisse : Fribourg, Genève, Lausanne, Montreux, Bâle, Berne, Saint-Gall, Zurich, etc., etc.;
e) Toutes les publications relatives à cet emprunt se feront dans la Feuille officielle suisse du commerce;
f) La cote de ces obligations sera demandée aux Bourses de Genève et Lausanne.

SOUSCRIPTION
La soussignée a pris ferme les 2400 obligations restant à émettre et les offre en souscription publique qui aura lieu du

18 au 25 avril 1907
aux conditions suivantes :
1. Le prix de souscription est fixé au pair, plus les intérêts à 4 1/2 % du 1^{er} mai au jour de la libération.
2. La répartition aura lieu aussitôt que possible après la clôture de la souscription. Si le montant des souscriptions dépasse celui des titres disponibles, les souscriptions seront réduites proportionnellement.
3. La libération des titres attribués doit avoir lieu au prix d'émission (§ 1) à partir du 1^{er} jusqu'au 31 mai 1907, au plus tard, auprès des domiciles où les souscriptions ont eu lieu.
4. Lors de la libération, il sera délivré les titres définitifs.
FRIBOURG, le 16 avril 1907.

Banque Populaire Suisse.
Les demandes de souscription seront reçues, à partir de ce jour, sans frais, aux domiciles suivants, auprès desquels on peut se procurer des prospectus et des bulletins de souscription.
Fribourg : Banque Populaire Suisse.
Banque de l'Etat de Fribourg.
Banque Cantonale Fribourgeoise.
H. Bettin & Co.
Jos. Bladi.
Léon Daler.
A. Gasser & Co.
Banq. d'Epargne & Prêts Goidlin.
Fribourg : A. Nussbamer & Co.
Fritz Vogel.
Week, Achy & Co.
Bulle : Banque Populaire de la Gruyère.
Estavayer : Banque d'Epargne et de Prêts. Crédit Agricole et Industriel.
Morat : H. Herren et Co.
Romont : Ch. Bosson, notaire.
et autres domiciles indiqués dans le prospectus H 1629 F 1634

La Liberté journal quotidien, a été fondé en 1870 pour la défense des intérêts catholiques suisses.
La Liberté traite les questions politiques, religieuses et sociales et suit les événements de la vie publique suisse et étrangère.
La Liberté apporte chaque jour, à 2 heures, toutes les nouvelles de la nuit et de la matinée.
La Liberté a un service régulier de correspondances de Paris, Berlin, Rome, Vienne, Bruxelles et un service de dépêches rapide et complet.
La Liberté reçoit des informations directes du Vatican touchant les affaires du monde catholique.
La Liberté suit le mouvement littéraire, scientifique, musical, artistique et publie en feuilleton des romans des meilleurs écrivains français.
La Liberté publie un bulletin financier hebdomadaire, un bulletin commercial agricole.
La Liberté donne un service météorologique et une dépêche quotidienne de prévision du temps de l'Observatoire de Zurich.
La Liberté a, depuis le 1^{er} janvier 1907, une fois par semaine, un numéro de six pages.
Toute personne qui s'abonnera à la LIBERTÉ dans le courant du mois d'avril, ne payera que 2 fr. jusqu'à la fin de l'année 1907.

Dimanche 28 avril 1907
JEU DU TONNEAU
avec Concert à l'auberge de Courtépain
INVITATION CORDIALE
Filler, aubergiste.

A LOUER plusieurs logements de 2, 3, 4, 5 et 6 chambres, avec chambres de bain installées, cuisines de bonne et confort moderne, soit le chauffage central, gaz, eau, etc., électrique. S'adresser à Clumax, fabricant, Avenue de Pérolles. A la même adresse, à louer de grands locaux pouvant servir de magasin, atelier ou dépôt.

A LOUER près du Collège, logement de 5 pièces, chambre de bain, chambres-mansarde, et dépendances. Confort moderne, chauffage central, gaz, etc. S'adresser à Hertling frères, constructeurs, rue de l'Université, près du Collège.

Jeune prêtre demande place de précepteur ou de professeur. 1659
Ecrire sous H 1679 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg.

AVIS
Vu le mauvais temps de dimanche 7 avril écoulé, la Distribution de fruits du Midi et le concert donné par la musique de Corpatay auront lieu

dimanche 21 avril
A LA TUFFIÈRE
Invitation cordiale.
J. Progin.

La vogue des
HUG & Co
va sans cesse grandissant
grâce à leur extrême solidité et à la qualité du son qui est ample et très agréable.
Fabrication suisse de 1^{er} ordre.
Ces pianos ont été recommandés d'une façon toute spéciale par le D^r Joh. Brahms. 1308
Conditions avantageuses.
Catalogue gratuit.
HUG & Co, BALE.

Mises de bétail
Lundi 29 avril prochain, des midi précis, Léon Bard, huissier, à Semalens, vendra en mises publiques, 25 pièces de bétail pie-rouge et de premier choix, savoir : 10 vaches, 18 génisses de 1 à 2 ans, 8 veaux de l'année et un beau taureau de 15 mois.
Long terme pour le paiement. Semaines, le 17 et 24 juillet.
Bard Léon, huissier.

ON DEMANDE une jeune fille de confiance, pour aider dans un ménage et au café. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H 1639

A LOUER dans la maison N^o 30, rue de Lausanne, un vaste appartement de 2^{me} étage. Situation splendide. Entrée au 25 juillet. S'adresser à M. Hartmann, notaire, à Fribourg. 1216

LA BRASSERIE DU CARDINAL
dispose encore de quelques brassins de
drèches de malt
S'adresser au bureau. H 1726 F 1693-688

Machine à écrire "ADLER"
Se recommande. H 1716 F 1685
G. Stucky, rue des Alpes, 39.

MOUDON Dimanche 21 avril 1907
2^{me} représentation
MONTÉE A L'ALPAGE
Cortège artistique avec ballats.
500 figurants en costumes 1803.
Le cortège parcourra les rues de la ville dès midi à 6 h. du soir. Le produit de la quête sera attribué à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. H 22521 L 1636 673

A LOUER
au centre de la ville de Bulle
un beau magasin spacieux, avec belle vitrine, remis entièrement à neuf, pour le 1^{er} juin ou juillet. On peut prendre connaissance des plans. H 383 b 1472
S'adresser à **M. Gustave Enkerli, boucher, Bulle.**

Par décision de son Conseil d'administration
LA BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

a réduit comme suit, dès ce jour, le taux des
PRÊTS par BILLETS à ORDRE :
à 4 % l'an, plus 1/4 de com. sem. les prêts avec nantissement de titres cotés ou jouissant de garanties réelles. (Oblig. hypoth., revers, etc.); à 4 1/2 % l'an, plus 1/4 de com. sem. les prêts avec cautionnement.
S'adresser à la **Caisse centrale, Fribourg, Grand'Rue, 26,** et chez nos agents, dans les districts : 1600-653-30
Pour la Gruyère, **M. Reichlen, à Bulle ;**
la Glâne, **M. Donzallaz, à Romont ;**
la Veveyse, **M. Philippson, à Châtel ;**
la Broye, **M. Francey, à Couvet ;**
le Lac, **M. Derron, à Morat ;**
la Singine, **M. Blanchard, à Tavel.**
LA DIRECTION.

Vente d'immeubles
L'office des faillites du Lac procédera à l'auberge de la **Croix-Blanche, à Cressier, mercredi 21 courant, à 2 h.** de l'après-midi, à la vente de l'établissement ci-dessus désigné comprenant logement, 2 caves voûtées, grange, 2 écuries, remise, avec 36 poses de bon terrain et environ 3 poses de bois. Ces immeubles taxés 92,000 fr. seront vendus à tout prix.

Dès ces jours, la maison
Ch^s GUIDI-RICHARD
14, rue de Lausanne, Fribourg
délivre des carnets de timbres-rabais, donnant droit au
5 %
sur tout achat au comptant en
CAFÉS VERTS de 65 cent. à 1 fr. 40.
CAFÉS TORRIFIÉS de 0 fr. 80 à 1 fr. 60.
(Moulu gratuit)
THÉS MANUEL, choix considérable & BISCUITS
N. B. — 20 fr. de timbres-rabais donnent droit à 1 fr. en marchandise ou à déduire sur paiement. Ils sont remboursables en tout temps.
La même maison délivre encore des tickets 2 % sur un certain nombre d'articles courants. H 1634 F 1626
Téléphone. Livraison à domicile

VENTE JURIDIQUE
4 domaines, à Gumefens et Avry-dev.-Pont
L'office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, **lundi 22 avril, à 2 h.**, à l'auberge de la Cigogne, à Gumefens :
1 beau domaine
29 poses, maison d'habitation, 2 granges, écuries. Eau intarissable.
Prix d'estimation : 40,000 fr.
1 domaine
20 poses, maison d'habitation, grange, écurie. Eau intarissable.
Prix d'estimation : 40,000 fr.
1 domaine
12 poses, maison d'habitation, grange, écurie. Scierie. machine à battre, force 12 HP. Réservoir.
Prix d'estimation : 25,000 fr.
1 domaine
31 poses, maison d'habitation, grange, écurie. H 540 B 1594-650
Prix d'estimation : 45,000 fr.

MON TRAITEMENT
prévient et guérit la tuberculose pulmonaire
Brochure (3^{me} édition) considérablement augmentée, en vente au prix de 2 fr., à la clinique du Dr A. Wyss, 25, rue de Candolle, Genève. H30138X 524

Nous offrons du
CIDRE
(vin de pommes & de poires)
1^{re} qualité
de 22 fr. à 25 fr. les 100 lit.
de la Fabrique ou station de Guin. 1186-470
On prête les fûts.
Association fribourgeoise pour l'utilisation des fruits, à Guin.

Un produit qui n'a pas
VOLÉ sa réputation
c'est bien notre merveilleux
BONBON DES VOSGES
aux berges de sapins des Vosges
contre rhumes toux catarrhes etc.
Le vrai produit. Déposé 604 agréable.
Avis : Tout bonbon ne portant pas le mot Vosges entre nos initiales B et P, est une imitation inférieure à refuser.
Vente en gros : **Brugger & Fachez, fab. de confiserie, Genève.** H283X 324

On demande, pour le 1^{er} mai une bonne
filles de cuisine
au Buffet de la Gare, Fribourg. H 1632 F 1648

Boulangerie-épicerie
A LOUER
avec ses dépendances, près Fribourg. Bonne clientèle. Entrée le 1^{er} juillet 1907.
S'adresser à **Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H1617P.** 1619

VARICES
Jambes ouvertes
plaques, varicoèles, eczémas, etc., guérison certaine et prouvée, par les
Thé antivariqueux
1 fr. la boîte, et
Pommade antivariqueuse
1 fr. 50 le pot.
Envoi partout contre remboursement
Em. KORNHAUER,
herboriste diplômé
Genève, Tour-Maitress, 45.

ON DEMANDE
pour un an fixe, un jeune homme âgé de 18 à 20 ans, qui sache bien faucher et traire les vaches. Gage : 25 fr. par mois. Vie de famille. Bonne occasion pour apprendre l'allemand. Eventuel, deux ou trois heures d'instruction gratis. 1011
Offres sous X 1950 Lz, à Haasenstein et Vogler, Lucerne.

Maison de bon rapport
A VENDRE
à la Route Neuve, avec jardin, cour, eau de source dans cuisines, W-C et buanderie
Situation abritée et ravissante.
S'adresser : **Aigle-Noir, Fribourg.** H 1586 F 1577

Le Savon Bergmann
Au Lait de Lis
sans pareil pour un teint frais, doux et blanc, fait disparaître les taches de rousseur et toutes les impuretés de la peau; il n'est véritable qu'en portant la marque déposée :
Deux Mineurs
En vente, 80 cent. la pièce, chez **M. M. les pharmaciens :**
L. Bourgnon à Fribourg ;
G. Lupp
Thürler et Kohler,
Th. Stjessi
J. A. Meyer & Bander,
Pharmacien E. David, Bulle ;
M. B. Thoud Châtel-Saint-Denis ;
E. Jumbo, Châtel-Saint-Denis ;
G. Burin, Estavayer ;
Edm. Martine, Oron.

Nervosan
Dernier progrès dans le domaine médical. Reconnu par les médecins contre la
Nervosité
l'abaissement, l'irritabilité, migraine, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie, la névrosisme sous toutes ses formes, épuisement nerveux et la faiblesse des nerfs. Remède fortifiant, le plus intensif, de tout le système nerveux.
Prix 3 fr. 50 et 5 francs. Dépôts :
Fribourg : **Pharm. Bontg & Kiechl.** H 1330 Q 949

LIQUIDATION
Encore quelques jours seulement
CHAUSSURES
à tout prix abordable
Manufacture de Chaussures
RUE DE LAUSANNE, 30

La Banque d'Epargne et de Prêts
Rue du Pont-Suspendu, ancien Hôtel Zähringen
FRIBOURG
accepte des dépôts d'espèces et délivre des
902
Obligations 4 % à 3 ans de terme
Obligat. 4 1/2 % à 5 ans de terme
nominatives ou au porteur, avec coupons semestriels, remboursables, moyennant un avertissement réciproque de 3 mois.

Schznach les Bains (Suisse)
Station de chemin de fer.
Re-tour à neuf. Saison 15 mai, 15 septembre
Thermes sulfureux les plus émergeés contre goutte, rhumatisme, affections de la peau, catarrhes.
— Ascenseur électrique dans l'hôtel et les bains, lumière électrique dans tous les locaux ; chapelle protestante et chapelle catholique ; orchestre des bains ; tennis ; garage pour automobiles ; pêche ; grand parc-forêt.
— Prospectus gratuits. H 2118 Q 1632
Médecin : **D^r G. Amster.** Propriétaires : **Amster, Rilliet & C^e.**

COMBUSTIBLES
A. MENOUD & SIEBER
FRIBOURG
ENTRÉPRISES TOURNEBIEN
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ
Tourbe comprimée.

!! MEUBLES PITSCHPIN !!
A vendre de suite, à un prix spécial
20 chambres à coucher
façon Pitschpin, occasion unique pour pensions, chalets, villas, etc.
S'adresser : **Maison H. CAILLER, 2, Place Bel-Air, 2, Lausanne.**

CYCLES-MOTOCYCLES-AUTOMOBILES
PEUGEOT
1907.
VOITURETTES PEUGEOT-LION
6-7 HP. 2 places, Fr. 4,100.— prise à l'usine.
Agence de la maison : **F. GLATTHARD**
AUTO-GARAGE, PLACE D'ARMES.
NEUCHÂTEL
Ateliers de réparation. Stocks Michelin. Force électrique. Continental. Fournitures. Gaulois.

Domaine à louer
A louer, avec entrée le 22 février 1908, à Schifflenen, près Guin
UN DOMAINE
de 70 poses, bien situé, avec très bon rapport.
Pour renseignements, s'adresser à **Jean Zurkinden, caissier, à Guin.** H 1554 F 1565

A VENDRE
On offre à vendre, dans la Gruyère, rive droite
un joli domaine
d'une dizaine de poses de terrain de première qualité, bâtiment en bon état, fontaine intarissable, quantité de jeunes arbres fruitiers. Proximité de la laiterie et de la fabrique de Broc.
S'adresser à l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler, Fribourg, sous chiffres H1478F.** 1503-612

Court et bon! Pour la moitié
du prix du catalogue, même en prenant un seul exemplaire, nous vous livrons tout. Par conséquent, un vélo revient à 72 fr., route libre 3 fr. 75 de plus. Route multipliée avec 6 ans de garantie écrite. Paracerotte 5 fr., 5 fr. 30, 6 fr., garantie écrite. Pumps à pied 1 fr. Moyeux, etc., pour tous les systèmes, à très bon marché. Catalogue illustré gratis et franco. Agents sont demandés même pour la vente occasionnelle seulement. Gain accessoire. — Industrie pour les vélos de multiplication, Herliu, 355, Giltshinerstr. 15. H 13322 1589

A VENDRE
à Villars-sur-Glâne, à 2 minutes de la station et au bord de la route cantonale
une maison
comprenant 5 logements, boulangerie bien achalandée, four et magasin, fontaine, écurie et remise.
S'adresser à **M. Alph. Bourgnon, notaire, à Fribourg.**

Au centre de la ville de Bulle
passage forcé
A LOUER
pour le 1^{er} juin ou juillet
un beau magasin
avec arrière-magasin, belles vitrines et spacieuse remise, entièrement à neuf. On peut prendre connaissance des plans.
S'adresser au propriétaire **G. Enkerli, boucher.** H 1236 F 1327

Agreable séjour de campagne
Pension de l'Hotel-de-Ville
ATTALENS Altitude 800 mètres.
Confort moderne. Chef de cuisine.
Grandes forêts de sapins à proximité.
Charles SAVOY, propriétaire.

Fromages
Nos expéditions contre rembourse., par pièce de 15 à 20 kg. et par colis postal de 5 et 10 kg., les meilleurs fromages suisses :
Maigre 1^{er} choix 1 kg. 1.40 à 1.60 **Mi gras**, fin goût 1 kg. 1.60 à 1.80
Maigre 2^{me} » 1.20 à 1.30 **Gras** de montagne » 2.20 à 2.40
Petite pièce de gras de 5 kg. à 2 fr. 30 le kg., pour dessert et petit menage.
S'adresser, par correspondance, à **Maillard, à Châtillens-Oron (Vaud).** — Rabais aux négociants par 6 pièces. 1560

Herses à prairies.
Pompes à purin.
Robinets de creux à purin.
Bascules décimales.
E. WASSMER, Fribourg

Combustibles
Houilles et cokes
Anthracites, briquettes
Charbon de bois
E. PILLOUD & C^e, Fribourg
Avenue de la Gare, 10
Bois de chauffage
Sapin et hêtre
Coupé ou non coupé, fagots

COMPTOIR D'ESCOMPTE
Léon DALER, rue des Alpes, 15
reçoit des dépôts à
3 1/2 % en compte courant.
4 % » » à un an au minimum.
4 1/2 % en dépôt à 3 ou 5 ans.
Escompte, renseignements, achat et vente d'obligations et recouvrements. H 1187 F 1281

APICULTEURS
Vous trouverez toutes les fournitures et tout l'outillage pour l'apiculture : cire gaufrée 1/2, etc., etc., chez **Em. Frossard, quincaillerie, 21, rue de Romont, FRIBOURG.** 1300-515